
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 19 novembre 2025

ville de villeurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY –
Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN
– M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU –
M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed- Ali MOHAMED
AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN –
Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI –
M. Gaëtan CONSTANT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-
SEPPI – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE
– Mme Muriel BÉTEND – Mme Antoinette BUTET –
Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Sylvie DONATI
– M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG –
M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN – M. Sébastien CHATAING –
M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK
– Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – Mme Virginie DEMARS –
Mme Sabrina BENHAÏM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Émilie PROST –
M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE –
Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE – Mme Stéphanie CHABROUX
– M. Laurent LEGENDRE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Stéphane FRIOUX (Pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

Mme Melouka HADJ MIMOUNE (Pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Antoine COLLIAT (Pouvoir à Mme Sonia TRON)

Mme Béatrice VESSILLER (Pouvoir à M. Jacques VINCE)

Mme Zemorda KHELIFI (Pouvoir à M. Laurent QUIQUEREZ)

M. Prosper KABALO (Pouvoir à Mme Emilie PROST)

M. Loïc CHABRIER (Pouvoir à Mme Virginie DEMARS)

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et chacun d’entre vous. Bienvenue pour ce Conseil Municipal, l’avant-dernier de l’année 2025. Frédéric LAMANTIA est retenu, nous n’aurons donc pas notre introduction musicale habituelle. Nous le retrouverons pour le Conseil de décembre.

Je salue les membres du public, celles et ceux qui nous suivent dans nos débats en ligne ou qui regarderont a posteriori.

Notre ordre du jour est assez dense, avec notamment le débat d’orientation budgétaire. J’aurai l’occasion de dire un mot sur ce débat d’orientation budgétaire avant de laisser la parole à notre adjoint en charge des finances. Finances qui sont à la fois présentes dans

notre ordre du jour, mais aussi très présentes dans les débats actuellement avec le projet de loi de finances.

Depuis septembre, il n'aura échappé à personne que nous sommes entrés dans la période préélectorale, au cours de laquelle des prescriptions particulières s'appliquent, notamment pour les exécutifs qui terminent leur mandat. Dans ce cadre, je vais veiller à tenir des propos qui ne puissent pas être considérés comme une forme de valorisation du bilan de l'équipe que j'ai l'honneur d'animer depuis 2020.

Dans ce cadre, je me permets malgré tout de partager avec vous quelques actions et satisfactions de ces dernières semaines.

Depuis quelques mois, nous sommes entrés dans une phase du mandat où des projets qui, pendant longtemps, se concrétisaient dans des comités de pilotage, des présentations PowerPoint, des dossiers, des notes, voire des chantiers très perturbants pour la vie de celles et ceux qui habitent, travaillent ou viennent à Villeurbanne, deviennent une réalité vécue sur le terrain par nos concitoyens. Ce moment où les projets, parfois dans des tuyaux depuis longtemps, deviennent des équipements, des services publics pour la population, est particulièrement satisfaisant pour notre équipe.

Ces dernières semaines, nous avons eu l'occasion notamment de voir circuler les premiers trams tout le long du tracé T6 nord. De nombreux élus étaient présents le matin du 22 octobre de leur première arrivée, pour accueillir comme il se doit la circulation de ces premières rames.

À voir les sourires, les expressions, les nombreux selfies qui se réalisaient, on peut dire que cette nouvelle ligne forte de transport dans notre ville est attendue de pied ferme. Rendez-vous le 14 février pour les premiers trajets ouverts à tout le monde. Ne me demandez pas pourquoi on a choisi la Saint-Valentin pour cela, mais en tout cas, cela permettra à tout le monde de s'en rappeler.

Nous avons aussi, dans un autre registre, inauguré un nouveau jardin public, le jardin Lina Crétet. J'ai eu l'occasion d'y repasser rapidement depuis. Les habitants disent qu'on a l'impression qu'il a toujours été là. Il est extrêmement approprié.

Pour y passer régulièrement, un lieu dont les usages ont changé dans les nouveaux aménagements, c'est bien la place Grandclément, avec l'ouverture très récente de la buvette, qui a déjà trouvé son public. Chacun se fera son avis.

Il reste sur cette place des usages que l'on souhaite voir disparaître, mais de nombreuses et nombreux habitants nous font part de leur satisfaction sur l'évolution de l'ambiance, y compris les commerçants du secteur que j'ai eu l'occasion de rencontrer la semaine dernière nous le confirment. Cela a été aussi pour moi l'occasion de les remercier pour leur patience et leur confiance autour des travaux engagés sur cette place.

Ce midi encore, nous avons eu l'occasion, avec plusieurs d'entre vous, de participer à l'inauguration des nouvelles urgences du Médipôle, tel qu'elles vont désormais fonctionner. Je pense que les Villeurbannaises et les Villeurbannais qui fréquenteront ce service en verront tous les bénéfices.

Je rappelle que ces urgences avaient été calibrées pour un maximum de fréquentation aux alentours de 45 000 personnes, et aujourd'hui, elles accueillent 85 000 personnes chaque

année. Il était important de pouvoir conduire un certain nombre de modifications, cela participe des projets permanents d'évolution de ce Médipôle. Merci à la Première adjointe et à l'adjointe en charge de la santé d'accompagner le Médipôle dans ses évolutions.

Parmi les nouveautés à signaler également, nous avons eu l'occasion de réceptionner le deuxième fourgon mobile de la police municipale. Il se déploie désormais tous les jours dans différents points de la ville, avec des retours satisfaisants de cette présence de police de proximité au plus près des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Enfin, dans ces moments forts de ces dernières semaines, nous avons posé la première pierre de l'opération des contreforts des Gratte-ciel, qui viendra en quelque sorte terminer le geste architectural de Maurice Leroux. À telle enseigne que l'on a même glissé dans la première pierre les plans originels de ce geste architectural tel qu'il était prévu.

Et puis, permettez-moi, pour terminer ce propos liminaire, de revenir sur deux temps forts mémoriels qui ont eu lieu depuis notre dernier Conseil, à la fois l'inauguration de l'esplanade Samuel Paty et la commémoration des attentats du 13 novembre 2015.

À Villeurbanne, vous le savez, on aime débattre, parfois de manière vive, on aime la controverse. Mais parmi les fiertés que nous pouvons légitimement ressentir, en tout cas c'est mon cas en tant que Maire, je crois que nous savons aussi et surtout nous réunir et faire front commun quand l'essentiel est en jeu, quand les valeurs de notre République sont attaquées. C'est l'une des forces de notre territoire.

L'affluence remarquable des Villeurbannaises et Villeurbannais dans toutes leurs diversités à ces deux commémorations en témoigne, de même que la capacité de l'ensemble des groupes de ce Conseil Municipal de se tenir éloigné de toute polémique quand il s'agit de défendre les fondements du régime politique dans lequel nous vivons.

Je vous en remercie toutes et tous très sincèrement. Je crois que notre ville et les valeurs que nous défendons le méritent.

Voilà pour engager ce Conseil Municipal.

Je vais demander au secrétaire de séance, M. GARABEDIAN, de procéder à l'appel nominal.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil. Au préalable, il y a une communication du compte rendu des décisions prises par le Maire.

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je propose de prendre acte que ce compte rendu a été présenté, s'il n'y a pas d'abstention ou de vote contre.

- Prend acte -

2. RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'ACTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agathe FORT

3. RAPPORT 2024-2025 DE L'ACTION EN MATIERE DE HANDICAP DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agathe FORT

M. le MAIRE.- Deuxième communication, pour les rapports 19 et 18, qui sont les rapports annuels de l'action en matière de lutte contre les discriminations et en matière de handicap de la Ville de Villeurbanne. Mme Agathe FORT va présenter ces deux rapports, et il y aura une intervention du groupe Villeurbanne Progressiste. Madame l'Adjointe ?

Mme FORT.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter le rapport annuel de la mission lutte contre les discriminations et ville inclusive, en même temps que je vais vous présenter le document qui concerne l'action en faveur des handicaps.

Ces deux documents viennent vous présenter les événements les plus marquants qui se sont déroulés sur l'année. Pour autant, il y a aussi beaucoup, dans l'action de la mission, de travail de coordination, d'appui aux services, qui ne sont pas forcément présents dans ces deux documents.

Pour commencer, vous connaissez, je vous le répète maintenant depuis 2020, pour travailler sur la lutte contre les discriminations, il faut d'abord les observer, les reconnaître. Pour cela, les discriminations sont rapportées par les délégués du Défenseur des Droits, les permanences d'avocates de REAJI, et notre réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non-discrimination, ce qui nous permet d'avoir chaque année un retour sur les discriminations observées sur notre territoire.

Cette année, nos partenaires et nous-mêmes avons repéré 79 discriminations, que nous avons pu travailler, repérer, qualifier, et traiter. Ce qui est un chiffre semblable aux autres années. C'est assez similaire chaque année.

Sur les critères qui sont concernés dans ces discriminations repérées, nous avons plus de 50 % qui concernent les critères ethno-raciaux. Cela va dans le sens de ce que je vous répète aussi depuis longtemps, ce critère est particulièrement touché par les discriminations. Et comme chaque année, le premier domaine concerné est l'emploi. Vous pourrez trouver les autres domaines et discriminations concernés dans les rapports.

Une fois que nous avons observé les discriminations, il est nécessaire de former et de se former. C'est pourquoi nous avons formé encore cette année une partie des agents et des agentes de la Collectivité, notamment, comme chaque année, par des stages d'autodéfense féministe pour les agentes de la Ville, qui permettent de se protéger, d'éviter et de stopper les situations de violences sexistes et sexuelles.

Nous avons également organisé des échanges de bonnes pratiques autour de l'accueil des enfants avec un handicap, ce qui a permis de réfléchir collectivement à l'élaboration et à l'appropriation d'outils à mettre en place par les équipes, et de questionner les postures professionnelles pour construire une culture commune autour de l'enjeu d'inclusion.

Mais cette année, nous n'avons pas formé que les agents et les agentes de la Collectivité, nous avons également participé à la formation de nos partenaires, comme chaque année les partenaires du réseau de vigilance, les nouvelles structures, les nouveaux professionnels membres du réseau de vigilance et les nouveaux professionnels qui sont dans ce réseau de vigilance via les services de la Ville.

Cette journée de formation commence par l'histoire et le contexte de la lutte contre les discriminations, et se poursuit avec des ateliers pour s'outiller via le droit de la non-discrimination, qui devient la norme de régulation des pratiques, et cela permet de prendre en compte la parole et les vécus des personnes accompagnées victimes de discriminations, pour pouvoir les accompagner le plus correctement possible.

Nous avons également formé nos partenaires de la culture, les référents, référentes, les directeurs, directrices, les présidents, présidentes des structures culturelles. La formation portait sur le cadre juridique, mais aussi sur des questions de pratiques : comment accueillir le témoignage d'une victime, comment prendre en charge l'auteur de violences, et aussi des temps de mise en situation et d'échanges en groupe.

Enfin, nous avons formé les partenaires de la Maison de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations. Ces partenaires sont des associations locales, qui sont confrontées aux enjeux de la lutte contre les discriminations. Cette formation a permis, encore une fois, de situer l'historique et les enjeux de lutte pour l'égalité, de s'appuyer sur le droit de la non-discrimination, particulièrement dans ce cadre sur les luttes collectives, pour mobiliser et coconstruire le projet de la future Maison de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations.

Dans les temps de formation, il est aussi nécessaire de débattre et d'échanger, parce que cela va nourrir l'action. Nous avons eu plusieurs temps forts dans l'année.

Je commence dans l'ordre chronologique, parce que ces rapports vont de la rentrée scolaire à la rentrée scolaire. La semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, qui s'est déroulée du 20 au 27 novembre 2024, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 27 novembre. C'est bientôt, nous recommençons cette semaine cette année.

Des associations et des partenaires comme Filactions, Intem'Agir, le Planning familial, Les Lyonnasses, Nous toutes, et encore d'autres, ont organisé, avec le soutien de la Ville, plusieurs événements ouverts au grand public. Il y a eu des conférences-débats, des projections, un spectacle de stand up, des ateliers de sensibilisation. Cela permet de mettre cette thématique à l'agenda pendant une semaine et de se former collectivement.

Il y a eu l'édition 2025 des semaines des handicaps. Organisé du 16 au 25 mai, cet événement annuel vise à mieux faire connaître les enjeux liés au handicap, valoriser les initiatives locales portées par les structures associatives, et encore une fois, sensibiliser le grand public. Il y a eu des activités sportives, des expositions, des conférences, des projections et même un défilé de mode. Cela a été porté par le CARPA, Autisme 69, le GEM Partage, le Conseil consultatif ville autonomie et handicap, PIH, et encore d'autres.

L'enjeu cette année était de parler des 20 ans de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances. C'était un grand anniversaire pour les associations autour des handicaps.

Nous avons également organisé, avec Labo Cités, une journée intitulée « *Jeunes des quartiers populaires et emploi, discriminations et inégalités de parcours* ». Cette journée a réuni une centaine de professionnels de la région et avait pour objectif de mieux comprendre comment les discriminations et les inégalités se construisent et se matérialisent dans les trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes.

Enfin, nous avons ouvert une séquence avec le RIZE, et il y a eu une soirée sur l'antisémitisme et une soirée sur l'islamophobie au RIZE. La première s'est déroulée le 24 juin 2025 et la seconde le 23 octobre 2025. Les interventions d'historiens, de sociologues, de professeurs en sciences politiques spécialistes de ces sujets ont permis d'éclairer et de partager avec le public les enjeux d'hier et d'aujourd'hui.

Une fois que l'on a observé et que l'on s'est formé, il est temps d'agir pour le changement. Je vais tout d'abord vous faire état de nos trois projets structurants, portés par la Ville.

Toujours le réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination, que j'espère vous commencez à bien connaître, qui est composé d'une dizaine de partenaires. Ce réseau s'est construit progressivement, avec des professionnels de l'intermédiation de l'emploi, les permanences emploi formation des centres sociaux, la Mission locale, France Travail, ADL, mais aussi les professionnels de l'intermédiation du logement, comme AVDL, les professionnels de l'action sociale, avec notamment le CCAS de la Ville, les différents services de la Ville, des juristes et aussi des sociologues. Le réseau se donne pour mission de repérer et de traiter les situations discriminatoires, mais aussi de ne pas les coconstruire dans les pratiques professionnelles.

Le deuxième projet structurant est le projet de Maison d'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations. Cette année, nous avons mené des ateliers pour construire collectivement le projet. Après un diagnostic auprès des acteurs de terrain, un groupe projet constitué d'associations, de structures partenaires et de services de la Ville, qui sont familiers du droit de la non-discrimination et qui repèrent des situations. Ce groupe s'est réuni à six reprises entre janvier et décembre 2025, afin de poser les fondations de la Maison et de faire culture commune autour de ce projet.

Le travail réalisé a permis de poser les principes fondateurs de la Maison, notamment sur la reconnaissance de la dimension intersectionnelle des discriminations, et la place des habitants et habitantes, qui doit être centrale.

Enfin, le dernier projet structurant est le lancement du site internet « Avec vous contre les discriminations », qui a été associé à une campagne de communication. Cette campagne de communication sur les réseaux sociaux, avec un clip vidéo et un site ressources, ont été lancés en juillet 2025. Je vous recommande d'aller jeter un œil à ce site internet. Il permet d'avoir des informations sur le cadre légal, d'identifier ce qui peut relever d'une discrimination et ses différentes formes, mais aussi d'avoir accès aux ressources existantes sur le territoire, que ce soit les permanences juridiques du Défenseur des Droits, de REAJI, mais aussi les différentes associations, les syndicats, etc.

Nous avons aussi beaucoup d'autres actions, notamment dans l'emploi, avec la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité professionnelle en interne. Ce plan d'action qui va de 2024 à 2026. Cette année, il y a eu un travail sur les régimes indemnitaires, qui constituent une part importante de la rémunération des agents et agentes. Cela a été mené fin 2024.

En ce moment, est en cours une étude formation action sur la non-discrimination au recrutement.

La Ville de Villeurbanne porte aussi un projet de prévention et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires. Ce projet a été sélectionné parmi 40 candidatures par le Fonds national de prévention de la CNRACL, la Caisse de retraite des agents des collectivités locales, qui le subventionne à hauteur de 400 000 € pour les années 2025 et 2026.

Enfin, la commission contributive interne égalité et non-discrimination, et ses quatre groupes de thématiques (discrimination et parcours professionnels, santé et handicap, information et égalité de rémunération), poursuivent leur travail de suivi et de participation à la mise en œuvre du plan d'action.

Une autre action sur l'emploi, en lien avec le plan métropolitain de lutte contre les discriminations dans l'emploi, dont Villeurbanne est partenaire, a été un *testing* pour mesurer et mobiliser autour des risques discriminatoires à l'embauche. Sur 2 000 tests menés, aucun écart significatif n'est apparu sur les critères du sexe et du lieu de résidence. En revanche, il est ressorti que les candidatures à consonance européenne avaient en moyenne 40 % de réponses positives en plus, alors qu'elles ont été proposées sur les mêmes emplois, et avec des CV rigoureusement équivalents.

Nous avons d'autres actions en dehors de l'emploi pour favoriser le changement.

Dans un autre domaine, la santé, parce que le champ des discriminations en santé a été retenu dans nos priorités, cette année, au regard des remontées de terrain et sur proposition des partenaires, cette action a été inscrite au sein du contrat local de santé 2023-2028. Après un séminaire inaugural, quatre ateliers de travail ont ainsi été organisés entre février et mai 2025, accompagnés par une sociologue et une juriste expertes du sujet de l'analyse des discriminations.

Ils ont fait émerger les situations de discrimination rencontrées par les professionnels, permis de partager les enjeux, des méthodes d'intervention et des idées autour de quatre grands axes : mettre en visibilité les discriminations en santé, les prévenir en engageant le changement des pratiques, lutter contre en s'appuyant sur le droit, et soutenir les victimes et leur mobilisation. Ce travail alimentera un plan d'action partenarial qui est en cours de rédaction.

Sur les thèmes de l'éducation, du sport, de la culture, dans le cadre du renouvellement du PEDT et de la convention territoriale globale, la CTG, avec la CAF du Rhône, la ville a relancé un groupe de travail inclusion en 2025. L'objectif est de coconstruire des réponses durables aux inégalités de traitement subies par les enfants en situation de handicap sur le territoire.

Sur le logement, en 2024, la Ville de Villeurbanne a été retenue dans le cadre d'un appel à projets national du réseau RECI sur la lutte contre les discriminations dans le logement, en particulier celles portant sur le critère de l'origine supposée. Ce projet visait à mobiliser un groupe d'acteurs locaux, collectivités, bailleurs, État, associations, de plusieurs territoires, afin de construire et mettre en œuvre des stratégies locales de prévention des discriminations dans le logement.

Nous avons également travaillé à la modernisation des médiathèques en garantissant le droit à l'autonomie. En 2025, dans le cadre du projet d'automatisation des emprunts et retours de livres dans les médiathèques, le réseau de lecture publique de la Ville a ouvert le dialogue avec le Conseil consultatif ville, autonomie et handicap, et son groupe de travail pour l'accessibilité à l'offre culturelle, afin de recueillir leur avis et expertise pour maintenir un accès autonome au service des médiathèques aux personnes en situation de handicap.

Enfin, il a été question d'interpeller et de sensibiliser sur la prise en compte des enjeux LGBTQIA+ dans les politiques publiques. Nous sommes signataires du deuxième plan local pour l'égalité contre la haine et les discriminations antiLGBTI+ 2024-2026 porté par la Préfecture. Nous sommes engagés dans un certain nombre d'actions pour soutenir et mettre en visibilité les enjeux d'égalité et de non-discrimination des personnes LGBTQIA+, notamment dans les domaines du sport et de la culture.

Un autre aspect important de la mission est de soutenir les associations. Pour cela, nous avons attribué des subventions en 2025, dont vous pouvez retrouver le détail dans le rapport. Nous avons également un appel à projets pour favoriser l'émergence et le développement des projets de lutte contre les discriminations.

Cette année, les quatre projets retenus sont des ateliers auprès d'habitants et habitantes, associant formation juridique, espace d'expression et co-construction d'actions, portés par l'association REAJI, le Réseau égalité anti-discrimination justice interdisciplinaire, à hauteur 10 000 €.

La maison sociale Cyprian Les Brosses organise des ateliers avec les habitants et habitantes pour outiller les personnes à faire face, et les accompagner dans leur pouvoir d'agir. Ce projet est soutenu à hauteur de 8 500 €.

Le centre social des Buers organise des ateliers intergénérationnels avec les habitants pour lutter contre l'invisibilisation des discriminations vécues, en associant transmission, dialogue et action. Ce projet a obtenu 4 000 €.

Et le dernier projet, porté par AVDL, à hauteur de 4 000 €, pour repérer et accompagner les mobilisations habitantes autour du logement.

Je vais terminer cette présentation par un point sur notre mission ville inclusive, sur nos politiques particulières autour des handicaps, même si ce critère de discrimination est bien évidemment pris en compte dans l'ensemble de nos actions précédemment citées.

Pour autant, il y a deux actions spécifiques dont je voulais vous parler.

Le conseil consultatif vie autonomie et handicap, qui se réunit régulièrement et qui associe un grand nombre d'associations dans le champ des handicaps. Lors des séances plénières ou en groupe de travail, les membres du conseil partagent leur expertise et leurs expériences pour formuler des recommandations sur divers sujets, tels que l'accessibilité des espaces publics et des établissements recevant du public ou encore l'accessibilité des événements culturels. Ils et elles peuvent également attirer l'attention sur des projets spécifiques en cours et soumettre des propositions de rencontre ou d'action qui sont ensuite transmises aux services concernés. Le conseil joue ainsi un rôle important en tant qu'organe

consultatif de la Ville, pour inciter à la prise en compte des besoins des personnes dans les décisions municipales.

Enfin, je vais vous parler de notre ADAP, notre agenda d'accessibilité programmée, dans l'objectif de rendre accessibles nos établissements recevant du public. Cet ADAP avance et devrait se terminer fin 2026, avec une prorogation qui nous a été accordée par la Préfecture, car nous avons pris un peu de retard pendant la crise sanitaire du Covid. Fin 2020 75 % de nos ERP ont été rendus accessibles par la Ville, et sur près de 180 ERP à rendre accessibles, 135 le sont à la fin 2024. Nous sommes bientôt fin 2025, nous avons encore fait progresser ces chiffres.

Il s'est agi par exemple, l'année dernière, de la Maison du citoyen, qui a été rendue accessible et inaugurée le 11 février 2025, de la Maison de la jeunesse et de la culture, dont les travaux ont pris fin au premier trimestre 2025, mais aussi des locaux de l'association VIFFIL, accessibles depuis début novembre.

Vous pouvez retrouver tous les détails dans les deux rapports. J'espère que cela vous a intéressés. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbaine Progressiste, Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer les efforts de la Ville en matière d'accessibilité et d'inclusion tels que présentés dans le rapport 2024-2025.

Les avancées sont réelles : la mise en accessibilité des ERP, les semaines des handicaps, ou encore la formation des équipes d'accueil, sont des initiatives louables. Pourtant, au-delà du volontarisme affiché, la réalité du quotidien des personnes en situation de handicap reste semée d'obstacles. Obstacles qui, souvent, ne sont pas seulement physiques, mais aussi sociaux, culturels et systémiques.

Un article récent relayait le témoignage d'un homme en fauteuil roulant qui disait, je cite : *« Arrêtez de parler d'inclusion. Je veux simplement être considéré comme un humain à part entière. »* Ce témoignage résonne comme un rappel brutal. L'inclusion ne doit pas être un concept, une case à cocher dans un rapport, mais une évidence, une évidence qui passe par des politiques publiques conçues pour tous dès le départ, et non comme des ajustements a posteriori.

Alors, où en sommes-nous vraiment ? L'urbanisme et les commerces : combien de trottoirs sont encore inaccessibles ? Combien de commerces, malgré les obligations légales, restent hors de portée pour une personne en fauteuil ? La Ville a rendu 75 % de ses ERP accessibles, mais qu'en est-il des lieux privés, des cafés, des boutiques, des cabinets médicaux ? L'accessibilité ne doit pas s'arrêter aux portes des équipements municipaux.

Les ascenseurs des transports, les pannes d'ascenseurs dans les logements sociaux et les stations de métro sont des exemples concrets de ce que vit une personne en situation de handicap. Une dépendance permanente à la bonne volonté ou à la chance. Comment peut-on parler d'autonomie quand un simple trajet en ville devient un parcours du combattant ?

Et l'école ? Le rapport mentionne des formations pour les équipes d'accueil, mais qu'en est-il de l'accueil effectif des enfants en situation de handicap dans les écoles ? Les familles

témoignent encore trop souvent de parcours semés d'embûches, de refus d'inscription ou de manque de moyens humains et matériels. L'inclusion à l'école ne se décrète pas, elle se vit au quotidien. Or, aujourd'hui, elle reste trop souvent un parcours d'obstacles plutôt qu'une réalité.

Pensons l'urbanisme, les commerces, les transports, l'école pour tous. L'accessibilité ne doit pas être une option, mais la norme. Écoutons les personnes concernées. Elles ne sont pas des bénéficiaires de politiques publiques, mais des citoyens à part entière, capables de dire ce dont elles ont besoin. Arrêtons de parler d'inclusion comme d'un objectif à atteindre. Parlons plutôt de justice sociale, de droits fondamentaux et d'une ville où chacun peut circuler, étudier, travailler, se divertir sans avoir à demander une autorisation ou une adaptation exceptionnelle.

La loi de 2005 a posé des bases, mais 20 ans après, force est de constater que l'égalité des droits reste un horizon lointain pour beaucoup. Villeurbanne ne doit pas se contenter de bonnes intentions, mais devenir un territoire où l'accessibilité et l'inclusion sont une réalité pour tous sans distinction. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame l'adjointe, souhaitez-vous réagir ?

Je propose de vous remercier pour le bilan presque XXL que vous nous avez présenté, qui donne à voir l'engagement qui est le nôtre. Je n'ai pas du tout envie de polémiquer avec Mme DEMARS, car je pense que nous disons à peu près la même chose, et il me semble que dans le rapport très détaillé qu'a présenté Mme l'adjointe, nous donnons à voir que nous ne sommes pas que sur des positions et des postures, mais que nous sommes bien sur des réalisations.

Qu'il reste encore des établissements privés pas accessibles, nous le constatons et nous le déplorons comme vous. Ce n'est pas faute d'être vigilants également et d'intervenir. Mais en tout cas, sur les registres qui sont les nôtres, celui de l'accessibilité de nos équipements, celui d'interpeller aussi dans les écoles, le rectorat, sur la question de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, je rappelle que c'est aussi une prérogative d'État, nous sommes mobilisés.

Nous pourrions aussi ajouter que nous avons aussi à balayer devant notre porte en matière de collectivité sur la question des transports, la gestion des chantiers. Nous nous rejoignons sur l'importance de s'engager sur les questions d'accessibilité.

Remercier à nouveau l'adjointe et toutes les équipes de la Ville sur le travail extrêmement important engagé sur la lutte contre les discriminations, sur tous les sujets, avec une méthode bien villeurbannaise, qui relève d'une forme d'héritage qui se transmet de mandat en mandat depuis maintenant de nombreuses années, et qui nous permet de mener un certain nombre d'actions, et encore récemment d'engager des actions très volontaristes. Je vous parlais du Médipôle et de l'accès aux urgences, une action très volontariste sur la question de la lutte contre les discriminations dans l'accès au soin.

Je crois que nous pouvons conclure ce premier point à l'ordre du jour en disant qu'il reste encore fort à faire, mais que Villeurbanne est engagée et mobilisée sur ces sujets. Merci à celles et ceux qui rendent cela possible.

- Prend acte -

4. PLAN DE TRANSITION ECOLOGIQUE - ETAT D'AVANCEMENT 2025 –
Mme Agnès THOUVENOT

5. CANDIDATURE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AU LABEL
"TERRITOIRES EN TRANSITIONS - CLIMAT, AIR, ÉNERGIE" - NIVEAU 4
ETOILES – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons à un autre rapport, le 331.

Mme THOUVENOT, Première adjointe, va le présenter. Puis nous aurons une demande d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous en avez l'habitude, ce rapport annuel précède le DOB et constitue un des outils de pilotage des décisions politiques.

S'il est ici un bilan des actions 2024, il traduit en filigrane les choix budgétaires, que ce soit en investissement et en fonctionnement, que la Collectivité a faits et continue de faire pour atténuer le changement climatique et adapter la ville au réchauffement.

À l'heure où la COP à Belém se réunit, 10 ans après les accords de Paris, nous voyons comment les impacts du changement climatique sont majeurs, avec des conséquences immenses sur les villes, sur la santé des populations, sur la santé des écosystèmes et sur l'économie.

Alors à Villeurbanne, nous prenons notre part. Sans faire une lecture exhaustive du rapport, je vous donne quelques données :

En 2024, ce sont :

10 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'activité municipale par rapport au dernier bilan qui datait de 2021.

3,9 M€ d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments.

33 % de part d'énergie renouvelable consommée sur les bâtiments municipaux.

Presque moins 20 % des consommations d'eau au Centre nautique Etienne Gagnaire et moins 18 % sur les bâtiments municipaux entre 2023 et 2024.

C'est la suppression du plastique dans la restauration municipale pour les crèches et la préparation du passage au bac inox dans l'ensemble de la restauration scolaire à la rentrée 2025.

C'est aussi 5 500 arbres ou jeunes plants forestiers plantés en 2024.

Nous pouvons être fiers de ces résultats, et c'est l'objet de la deuxième délibération, Monsieur le Maire, que je me permets de présenter conjointement, qui est la demande de la ville de candidater au label 4 étoiles porté par l'ADEME, « Territoires en transition écologique (Climat, Air, Énergie) ».

En 2024, nous avons officiellement reçu notre label 3 étoiles pour notre engagement. Fort du travail accompli, nous candidapons aujourd'hui au label 4 étoiles. Chose exceptionnelle,

car il faut plutôt trois ou quatre ans pour passer d'une labellisation à l'autre. À Villeurbanne, c'est en moins de deux ans que nous faisons ce pas.

Ce label permet une reconnaissance du travail accompli par la Collectivité, non seulement par les agents en charge de la transition écologique, mais de manière beaucoup plus transversale et profonde par l'ensemble de la Collectivité, élus et services. Là aussi, c'est une spécificité villeurbannaise, largement soulignée par les auditeurs.

Ce label est une boussole pour une amélioration continue. C'est un outil de comparaison et un cadre de compagnonnage avec les autres collectivités qui sont aussi dans cette démarche.

Pour terminer, à l'heure de la COP, je me permets de vous citer le Président Lula :

« Ce n'est plus le moment de négocier. Franchir la limite des 1,5 degré est un risque que nous ne pouvons pas prendre. Chaque fraction de degré signifie plus de faim, de déplacements et de pertes, surtout pour ceux qui en sont le moins responsables. Les obscurantistes rejettent non seulement les preuves scientifiques, mais aussi les progrès du multilatéralisme. Ils contrôlent les algorithmes, sèment la haine, propagent la peur et attaquent les institutions, la science et les universités. Il est temps d'infliger une nouvelle défaite aux négationnistes. »

Ce rapport participe, un peu, de cette lutte collective. Merci.

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention à la fois sur le rapport et sur la communication qui a été présentée.

Je donne la parole à Morgane GUILLAS pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

Mme GUILLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Madame l'adjointe, plus le climat se dérègle et plus la biodiversité s'effondre, plus les fossoyeurs de l'environnement jaillissent de leurs puits de pétrole.

Je souhaite aussi revenir sur la COP, avec plus de 1 602 participants, soit un sur 25, qui sont des lobbyistes, des lobbyistes des énergies fossiles. C'est le chiffre le plus grand qui a jamais été enregistré pour une COP, enregistré en ce moment même à la COP du Brésil.

22 étaient accrédités par la France, dont cinq dépendent de l'entreprise Total.

Malheureusement, c'est en totale cohérence avec les orientations nationales du moment, où le Gouvernement veut en effet guillotiner le budget de l'écologie, avec 17,5 % de diminution pour 2026. Il l'avait déjà amputé de 11 % en 2025.

À l'heure où il faudrait accélérer considérablement la bifurcation écologique aux échelles internationales et locales, ces reculs nous inquiètent énormément et touchent d'abord les plus précaires. Là-bas, c'est l'accélération des aléas climatiques extrêmes dans les pays pauvres. Ici, c'est la précarité énergétique, la nourriture de mauvaise qualité ou encore la pollution de l'air.

Nous voulions lier les deux délibérations également dans notre intervention, comme vous l'avez cité, puisque le label Climat air énergie et le rapport sur la transition écologique actent bien que la bifurcation écologique doit advenir dans tous les domaines de la vie.

Cette transversalité, on la voit dans les changements opérés ces dernières années dans notre ville, via l'isolation et la rénovation d'écoles comme celle de Croix Luizet, via les nouvelles

lignes de tramway, T6, T9, le BHNS, pour offrir des alternatives à la voiture individuelle, via la création de nouveaux parcs, comme celui de Raphaël de Barros, et de plus de 2 000 m² de jardins, avec la diminution de nos déchets avec le passage à l'inox dans toutes nos cantines, et bien sûr avec de nombreux autres projets. Je ne peux pas tous les citer, vu le nombre de changements advenus ces dernières années, dont nous nous félicitons.

Ils sont l'amorce d'une bifurcation écologique qu'il est nécessaire de poursuivre et d'accélérer, pour rester dans les limites planétaires, mais également pour rendre acceptables les conséquences du changement climatique déjà amorcé dans notre ville, tout en répondant aux besoins des habitantes et des habitants.

Les canicules que nous connaissons désormais chaque été font toujours souffrir celles et ceux dont la santé est la plus fragile et dont les logements ne sont pas adaptés aux chaleurs suffocantes. Pour les actions menées dans notre ville, nous espérons rendre visibles les changements indispensables à mener et susciter un sursaut collectif.

Rappelons que, d'après le secrétariat général à la planification écologique, si 25 % des actions de planification nécessaires au respect des accords de Paris sont à mener par les collectivités, ce sont aussi les entreprises qui doivent fournir le plus gros des efforts, avec au moins 50 % de contribution.

Nous prenons donc acte de la communication et nous voterons le rapport suivant avec enthousiasme.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Pour la communication sur le plan de transition écologique, il n'y a pas besoin de vote. En revanche, pour la candidature de la Ville de Villeurbanne, il y a un vote. Je mets donc ce rapport 287 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

6. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre*. Il est approuvé.

Vote "Contre" du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON, Anaïs D'HOSTINGUE.

- Adopté à la majorité -

M. COLSON.- Le Groupe vote contre sur la décision modificative.

M. LE MAIRE.- D'accord.

7. ACTUALISATION-REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Avant de passer la parole à Jonathan BOQUET, adjoint aux finances, pour une présentation dont vous avez dorénavant l'habitude, à la fois précise et pédagogique, je souhaite vous partager quelques éléments.

Il s'agit du dernier budget de ce mandat, qui sera aussi le premier budget de la prochaine mandature. Il engage donc une responsabilité particulière pour la majorité en place, puisqu'il sera le point de départ pour celles et ceux qui constitueront le nouvel exécutif au printemps prochain.

C'est bien dans cet esprit que nous l'avons construit, avec l'ensemble des Groupes de la majorité. Ces orientations budgétaires permettent de donner à la Collectivité des moyens de poursuivre l'ensemble des actions engagées lors du vote du budget 2025. Ces orientations sont les suivantes :

Le maintien du soutien de la Ville de Villeurbanne aux partenaires, notamment au monde associatif, le maintien à un niveau élevé des crédits d'investissement, pour permettre la réalisation des projets en cours. Parallèlement, les lignes directrices pour construire le budget 2026 prévoient que l'augmentation des dépenses de fonctionnement reste contenue, ce qui permettra de conforter la part d'autofinancement de cette dynamique forte en investissement. Dit autrement, elles permettent de maintenir le niveau soutenu des investissements sans hypothéquer l'avenir.

Dans ce sens, les orientations budgétaires présentées sont une déclinaison pour l'année à venir de la stratégie financière définie au début de ce mandat, au regard des enjeux que nous avons identifiés en 2020 : la nécessité d'un effort conséquent de mise en adéquation des moyens avec l'augmentation démographique, l'évolution des besoins des Villeurbannais et l'adaptation de la Ville au changement climatique. C'est une bonne illustration avec les rapports que Mme la Première adjointe nous a présentés précédemment.

Cet effort de rattrapage devait se réaliser dans une trajectoire maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, afin d'autofinancer le plus largement possible un niveau d'investissement durablement soutenu. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Cette stratégie nous a d'autant plus servi de guide que, comme l'an dernier, la préparation du budget 2026 se fait dans une totale incertitude des mesures de mise à contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes nationaux.

Les collectivités seront-elles ponctionnées de quelques dizaines de milliers d'euros ou de plusieurs millions d'euros ? Les dotations de ces collectivités seront-elles indexées sur l'inflation ? Les subventions de l'État dont elles bénéficient seront-elles maintenues, gelées, supprimées ? Impossible à ce stade de faire la moindre prédiction fiable, tant les messages du Gouvernement sont difficilement lisibles sur le sujet.

Dès lors, le parti pris dans le cadre de la définition des orientations budgétaires pour la construction du budget 2026 est de ne pas faire peser ces incertitudes sur les Villeurbannaises et les Villeurbannais, ni sur le service public de proximité, ni sur les relations avec les acteurs du territoire, ni sur les projets engagés et les projets d'investissement engagés.

Quelle que soit la contribution qui sera au bout du compte demandée à Villeurbanne, les orientations prévoient de la prélever sur l'autofinancement, qui contribuera à augmenter ainsi notre dette plus rapidement. C'est absurde, mais c'est ainsi que le Gouvernement fonctionne depuis maintenant deux projets de loi de finances.

Cette orientation budgétaire proposée est un choix de conviction.

Les habitants de Villeurbanne subiront déjà, d'une manière ou d'une autre, les velléités de remise en cause des services publics portées par le Gouvernement, dont nous avons pu avoir une vision malheureusement assez imprécise à l'occasion du débat du projet de loi de finances de la Sécurité Sociale et du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale. Et si nous proposons ces orientations, c'est aussi parce que nous pouvons nous le permettre, eu égard à notre bonne santé financière.

C'est une position plutôt enviable. Toutes les collectivités territoriales n'ont pas cette possibilité.

Nous pouvons nous le permettre, quand bien même la Ville de Villeurbanne a augmenté sur le mandat ses effectifs de 10 %, afin d'augmenter l'administration, les moyens de se mettre à l'échelle d'une ville de 163 000 habitants. Je vous rappelle que nous avons pris 13 000 habitants en cinq ans. C'est une augmentation significative que la majorité assume collectivement, et qui a répondu à des besoins précis et s'est faite dans un déploiement parfaitement maîtrisé.

Sur quels métiers ont porté ces créations ? Près de la moitié sont dans les écoles, et ont notamment permis de déprécariser une partie du personnel périscolaire, d'ouvrir de nouvelles écoles provisoires et définitives, de créer les Minimix. Une vingtaine sont des postes de professionnels de la petite enfance, en lien notamment avec l'ouverture de la crèche Helen Keller. Une autre vingtaine vient traduire la reprise en régie municipale de la restauration des séniors, dans une double logique d'optimisation des moyens et de montée en qualité des repas. Et 25 de ces postes traduisent la priorité donnée à la politique de sécurité, avec la création d'une vingtaine de postes de policiers municipaux, mais aussi le déploiement de la médiation sociale dans les quartiers prioritaires.

Pour éviter toute confusion, je me permets de faire la distinction entre les postes créés et les postes pourvus. Quand nous sommes arrivés en fonction, il y avait bien 50 postes de policiers municipaux existants, mais seulement 31 étaient pourvus lorsque l'équipe a pris ses fonctions.

Ces créations sont aussi venues renforcer les fonctions ressources indispensables dans un contexte de développement des effectifs et des équipements, mais aussi de complexification de notre environnement : ressources humaines, affaires juridiques, commandes publiques, finances, systèmes d'information, constructions.

Ces créations étaient nécessaires, nous les assumons pleinement, de même que l'ensemble des mesures qui ont contribué à améliorer les rémunérations des agents publics et qui ont eu un impact sur l'augmentation de la masse salariale au cours de ce mandat. Cela ne nous empêche pas, en parallèle, d'avoir une attention particulière sur l'évolution de nos charges de personnel et de mettre en œuvre la régulation nécessaire pour limiter son augmentation.

Ces augmentations n'ont pas été financées par l'emprunt, car je rappelle que les collectivités territoriales, contrairement à l'État, n'en ont pas le droit. Elles n'ont pas non plus contribué à diminuer notre autofinancement, puisque celui-ci est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au début du mandat.

Pour la quatrième année consécutive, les orientations budgétaires définissent une progression des dépenses de fonctionnement limitée à 0,6 %, inférieure à celle des recettes de fonctionnement, évaluée à 1,2 %. Cette maîtrise permet de conforter l'autofinancement, malgré la faible dynamique des recettes.

Au total, pour résorber la dette d'équipement dont nous avons hérité, nous avons fait le choix de mobiliser la capacité d'endettement de Villeurbanne pour engager un plan d'investissement visant à mettre les équipements scolaires, sportifs, culturels, ainsi que les espaces publics à niveau de la croissance démographique de notre ville, de l'évolution des usages, des enjeux d'adaptation au changement climatique, car dans les collectivités, c'est bien à cela que sert la dette : à investir. Et Villeurbanne disposait à ce titre de marges de manœuvre très importantes qu'il fallait mettre au service de l'adaptation de la ville.

En somme, nous avons mobilisé des capacités d'endettement tout à fait supportables, qui n'étaient pas mobilisées jusqu'ici. Nous l'avons fait, et nous avons effectivement augmenté l'endettement, qui dépassera en fin de mandat les 100 M€, contre 38 M€ en 2020. Cela aura permis de réaliser 350 M€ d'investissement au cours de ce mandat, contre un peu plus de 200 M€ au mandat précédent.

Pour celles et ceux qui imagineraient que ces investissements n'étaient pas nécessaires, il suffit de voir comment les équipements livrés sont utilisés, les nouvelles écoles quasiment pleines l'année de leur ouverture, les créneaux dans les gymnases remplis avant même que les équipements soient ouverts, les places en crèche attribuées dans leur intégralité dès qu'elles ouvrent.

Et nous avons réalisé cela sans mettre en difficulté le budget municipal, ni priver le futur exécutif de sa capacité à poursuivre cet effort, puisque les ratios de gestion situent toujours Villeurbanne, comme va vous le présenter l'adjoint aux Finances dans quelques instants, parmi les Villes de plus de 100 000 habitants les moins endettées.

La situation financière que nous connaissons aujourd'hui et que traduisent ces orientations budgétaires est donc saine. Elle n'est ni le fruit du hasard, ni celui de la chance, ni d'une gestion erratique des deniers publics, encore moins d'un freinage brutal après une phase d'expansion non maîtrisée.

C'est bien la mise en œuvre d'une stratégie définie, présentée dès 2020, qui s'inscrit dans le temps long, au regard des objectifs qu'elle poursuit. Elle permet aujourd'hui, en cette fin de mandat, d'amortir le choc des décisions prises à l'encontre des collectivités, pour leur faire porter une dette dont elles ne sont pas responsables, sans diminuer les services publics et actions que nous menons en faveur des habitants et des acteurs de notre territoire.

Voilà pour introduire ce débat d'orientations budgétaires. Je vais laisser l'adjoint aux finances vous le présenter de manière plus détaillée. Nous aurons ensuite les interventions des groupes politiques.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

La présentation du rapport doit permettre une réflexion contextuelle sur les finances de la collectivité en amont du BP 2026 qui sera voté le mois prochain.

Ce rapport précise d'une part le contexte national et donne une image de la situation des finances de la Ville, et les finances communales en général.

Comme d'habitude, nous allons présenter une analyse rétrospective, une prospective économique pour l'exercice 2026, et une présentation des principales mesures du projet de loi de finances 2026. Et en conséquence de ces éléments, et sur la base de notre stratégie, nous exposerons les grandes lignes d'orientations budgétaires de l'exercice à venir, même si je rappelle que nous sommes ici dans les grandes masses et que le détail de l'action municipale pour 2026 ne sera présenté qu'en décembre, à l'occasion du débat sur le budget primitif.

Faut-il rappeler en préambule tout ce qui a impacté le mandat municipal : crise sanitaire, conflit en Ukraine, poussée inflationniste, restrictions budgétaires gouvernementales, évolutions réglementaires sur nos recettes et sur nos dépenses. M. le Maire a rappelé à quel point le débat parlementaire actuel pèse encore sur les collectivités et le fait d'avoir de nouvelles ponctions et de nouvelles dépenses supplémentaires.

En tout état de cause, cette instabilité, économique d'abord, et maintenant politique, handicape grandement notre visibilité, et rend l'exercice du rapport d'orientations budgétaires relativement précaire. Néanmoins, il y a quelques éléments qui nous permettront d'être factuels et donc d'aborder sereinement le débat budgétaire du mois prochain.

La première diapositive que je souhaitais présenter ce soir concerne l'évolution des dépenses et de nos recettes sur les dix dernières années. Elle permet de montrer que les courbes sont assez directement corrélées, à trois exceptions près. Ces exceptions sont le changement de fiscalité en 2018, l'année Capitale française de la culture en 2022 et le changement de fiscalité en 2024.

On voit aussi très bien qu'en 2020, les recettes ont baissé du fait des conséquences de la pandémie. Ce n'était plus arrivé depuis 2016.

On voit tout de même aussi en 2024 l'effet de la très forte augmentation du coût des fluides. Notons que, depuis 2023, nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses.

En conséquence, l'épargne de gestion de la Ville progresse de près de 16 %, atteignant 38 M€. L'épargne brute hors cessions augmente de 12,4 %, alors que, dans le même temps, au niveau national, les communes de notre strate ont connu une évolution de moins 5 %. Nous sommes à plus 12,4 % et les communes de notre strate sont à moins 5 %.

On peut prendre aussi l'épargne brute villeurbanaise : non retraitée des cessions, elle augmente de 51,9 %. Évidemment, il y a quelque chose de tout à fait exceptionnel sur 2024 : l'opération exceptionnelle Gratte-Ciel. Mais même en neutralisant la soulte versée par la SVU, l'épargne brute villeurbanaise augmente de 12,4 %.

Sur la diapositive suivante, on voit le niveau d'investissement annuel. Là encore, l'année 2020, année de Covid, fait figure d'exception. Sinon, c'est une courbe régulièrement à la hausse depuis dix ans. La moyenne du mandat précédent était à 37 M€ par an, celle de ce mandat est de 54 M€.

Il est intéressant de rapporter ce chiffre à la population. Sur le mandat, nous avons investi en moyenne 350 € par habitant, quand nous investissions sur le mandat précédent 275 € par habitant.

J'insiste sur l'investissement, car c'est la seule manière de comprendre l'évolution de la dette. Celle-ci atteint fin 2024 près de 93 M€. Cela signifie que nous avons atteint un ratio de la dette par habitant fin 2024 à 588 € par habitant. Je rappelle que la moyenne pour les villes de même taille est quasiment le double, à savoir 1 100 € par habitant. C'est dire si notre situation financière est exemplaire.

Exemplaire, comme en atteste d'ailleurs un autre indicateur, celui qui évalue la capacité de la Ville à faire face à ses obligations en matière de remboursement de dette. C'est la capacité de désendettement. Fin 2024, elle est de 2,62 années. D'un point de vue théorique, nous pourrions rembourser notre dette en deux années et demie.

Je rappelle que le seuil d'alerte est fixé à dix ans. Même en anticipant, à fin 2025, nous serions sur une dette conclue et encaissée d'environ 112 M€, ce qui signifie que notre commune continuera à faire figure de modèle en la matière.

C'est important de le rappeler et de se comparer, parce qu'il faut avoir en tête la réalité des collectivités quand on analyse un budget. Les budgets s'inscrivent dans des contextes économiques et réglementaires.

C'est pourquoi j'ai proposé d'ajouter le graphique suivant à la présentation habituelle. On voit Villeurbaine en comparaison des villes de sa strate.

On voit donc très clairement qu'elle fait partie des villes les moins endettées. C'est la barre jaune tout à gauche. Elle fait partie des plus basses.

Elle fait aussi partie de celles qui ont la plus forte capacité de désendettement.

Je précise les deux données, parce qu'elles ne sont pas forcément liées. Certaines villes peu endettées sont néanmoins en fragilité, car elles ont peu de capacité de désendettement. Si l'on compare par exemple Villeurbaine et Le Mans, notre dette par habitant est quasiment identique, mais notre capacité de désendettement est presque trois fois meilleure. Pour comparer deux autres communes, Mulhouse est deux fois plus endettée qu'Aix-en-Provence, mais les deux villes ont la même capacité de désendettement. □

Nous faisons partie des cinq villes ayant la meilleure capacité de désendettement dans la strate.

La chance que nous avons, qui n'est pas tout à fait de la chance, mais le résultat de la stratégie mise en œuvre, c'est que cette situation n'est pas due à un sous-investissement, elle n'est plus due à cela. Comme nous l'avons vu sur le graphique précédent, nous battons des records d'investissement, mais nous préservons une épargne de gestion qui permet de faire face à cet endettement et à son coût. C'est ce qu'il faut surveiller dans les années à venir.

Maintenant que nous avons vu la situation villeurbanaise, projetons-nous sur le contexte national. Tout ce que je vais dire est évidemment très hypothétique, avec un contexte politique pour le moins incertain, souligné d'ailleurs par le Haut conseil des finances publiques, qui fait part de son incertitude majeure et du fait que *« de nombreuses modifications aux mesures incluses dans la saisine du Haut conseil ont d'ores et déjà été évoquées, tel un possible relâchement de la cible de déficit pour 2026, pouvant aller jusqu'à cinq points de PIB »*.

Le scénario économique 2025 actualisé semble, selon le Haut conseil, réaliste, mais il estime que *« le scénario 2026 repose sur des hypothèses optimistes, alliant consolidation budgétaire importante et accélération de l'activité basée sur une reprise de la demande privée qui paraît volontariste vu le climat général d'incertitude »*. Je continue de citer. Et il pointe *« une hausse très modérée prévue pour les dépenses publiques, la jugeant comme une cible très ambitieuse au regard du passé, alors que certains postes, comme les crédits pour la Défense, progresseraient fortement »*.

En langage HCFP, on pourrait traduire cela par : *« On n'y croit pas du tout »*.

Le Haut conseil de souligner au final, je cite, qu'*« il est indispensable de poursuivre dans la durée l'effort de redressement des comptes, au regard de la progression préoccupante de la dette publique »*. Il précise que *« réduire fortement le déficit, tout en veillant à ménager le potentiel de croissance et les investissements prioritaires, est donc impératif pour garder le contrôle des finances publiques, restaurer des marges de manœuvre et préserver la crédibilité et la souveraineté de la France »*.

Sans m'en faire le porte-parole, force est de ne pas balayer ces alertes d'un revers de main. Et force est de considérer que les collectivités devront donc être mises à contribution. Nous reviendrons tout à l'heure sur le niveau de contribution actuellement prévu dans le débat parlementaire.

En tout cas, en 2026, pour le moment, la croissance du PIB est envisagée à 1 %, après une estimation 2025 à 0,7 %. La bonne nouvelle dans cette prospective, même si je viens de rappeler la position du Haut conseil, est le retour de la croissance de l'investissement des entreprises, qui est tout de même un indicateur fort de confiance et d'activité, alors que la consommation des ménages augmente très peu.

On anticipe un prix du baril de pétrole en baisse, une appréciation de l'euro par rapport au dollar. L'inflation, elle, serait néanmoins en progression, à hauteur de 1,3 %.

Nous en venons aux mesures du projet de loi de finances initial qui touchent les collectivités locales. Elles sont détaillées dans le rapport, je ne vais pas en faire un inventaire, mais évoquer quelques éléments.

D'abord, la fusion des QPV et des zones franches urbaines en matière fiscale. La reconduction de la DGF à son niveau de 2025, donc forcément une dégradation pour les

collectivités. La majoration des dotations de péréquation. La diminution des compensations des abattements TFPB et CFE. Le recentrage des dépenses éligibles au FCTVA. La minoration des évolutions de la dynamique de TVA par le taux d'inflation.

Viennent ensuite des ajustements de dispositifs de compensation. Derrière cette formule, il faut comprendre la disparition d'un certain nombre de contreparties versées aux collectivités pour notamment des suppressions d'impôt et allègements de droits de mutation, donc de nouvelles pertes de recettes.

L'ajustement du fonds vert était de 2,5 Md€ en 2024, il ne sera plus que de 600 M€, alors que son champ d'action s'est élargi. La fusion de dotations dans le fonds d'investissement pour le territoire, dont nous pouvons craindre que, derrière l'objectif de simplification, se cache encore une réduction.

Nous en venons au fameux DILICO, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, petit bijou de Bercy par lequel les collectivités vont porter à hauteur de 2 Md€ l'effort de redressement des comptes de l'État.

Enfin, le projet de loi de finances propose d'atténuer la révision de la valeur locative des locaux professionnels et des locaux d'habitation, ce qui signifie une fois de plus une perte de dynamique de recettes pour les collectivités.

Sur la base de tous ces éléments, venons-en aux orientations budgétaires 2026 pour notre Ville.

En fonctionnement, nos dépenses devraient évoluer de 0,6 %. J'attire votre attention sur ce chiffre, inférieur à l'inflation prévue, preuve que nous sommes dans une maîtrise totale de nos dépenses. Et ce, malgré l'intégration de la CNRACL et de la réévaluation du régime indemnitaire, 1,2 M€ pour chacun de ces mesures et dispositifs.

Et de fait, avec le CNRACL et la réévaluation du régime indemnitaire, nos ressources humaines vont augmenter de 2,5 %. Mais c'est bien là, d'une part, l'effet de la mesure décidée par l'État, et d'autre part, de notre volontarisme en matière de régime indemnitaire.

En investissement, nous atteindrions 73 M€. Nous sommes donc en légère diminution par rapport au record d'investissement de l'an dernier. C'est assez classique dans une année de transition électorale.

À propos des recettes, côté investissement, le FCTVA, les cessions de patrimoine et les participations des promoteurs aux PUP et ZAC sont prévus en hausse. Côté fonctionnement, les recettes fiscales sont en légère baisse. Même si nous maintenons les taux sur 2025, nous attendons une perte du produit de la taxe d'habitation.

Les droits de mutation progressent, mais sans retrouver le niveau d'avant crise. Les dotations de l'État, elles, sont stables, celles de la Métropole en légère augmentation.

Les produits du domaine apparaissent stables, mais ici, c'est aussi parce que les produits des droits de place des marchés ont basculé dans le chapitre 73, elles ont disparu de ce chapitre. Nous ne sommes donc pas tout à fait dans la stabilité, si nous comparions ce qui est comparable.

Vous l'avez compris, l'augmentation de nos recettes est faible, mais elle est supérieure à celle de nos dépenses. Nous avons su maîtriser nos dépenses pour la quatrième année

consécutives. Nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses : 1,2 % contre 0,6 %. Nous ne l'avons pas fait exprès, mais c'est bien exactement deux fois plus vite que nos dépenses.

N'en déplaise à nos détracteurs, notre taux d'autofinancement augmente, il atteint 29,5 M€, soit une augmentation de 5,7 %. C'est un record, ce qui nous permet de maintenir l'ambition, même si nous aurons recours à l'emprunt, avec un emprunt d'équilibre à 44 M€, plus faible que celui de 2025.

Voilà un rapport d'orientations budgétaires que j'ai présenté de la manière la plus factuelle possible, pour un débat sain, sans *fake news*, pour échanger sur la base d'une lecture objective de la situation budgétaire de notre Ville, et débattre des orientations budgétaires que nous portons de manière sereine.

Dans une ville en transformation, avec un rythme de croissance démographique exceptionnel, et trois transitions que nous mettons en œuvre avec autant d'empressement que les urgences sociales, écologiques et démocratiques le commandent. C'est un débat important à trois mois des municipales, à condition que personne ne torde la réalité ou ne fasse de raccourci malhonnête, mais je ne doute pas que cette assemblée abordera ce débat de manière constructive et honnête.

M. LE MAIRE.- Si vous ne doutez pas, alors je ne doute pas, Monsieur l'Adjoint aux finances. Je vais laisser la parole à chacun des Groupes qui en a fait la demande, en commençant par le Groupe Villeurbaine Progressiste. Madame Sabrina BENHAÏM, vous avez la parole.

Mme BENHAÏM.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances et mes chers collègues, nous débattons des orientations budgétaires pour 2026 dans un contexte, nous l'avons rappelé, d'instabilité politique et financière, un contexte qui devrait logiquement nous conduire à une ligne budgétaire de prudence.

Et pourtant, à Villeurbaine, les chiffres montrent une nouvelle fois l'inverse, du fait notamment de changements structurels et des engagements pris sur le long terme. Le DOB nous sert d'indicateur de trajectoire, voir d'où nous venons pour entrevoir aussi où nous allons.

D'où l'on vient, c'est une situation connue. En 2020, la situation financière de la Ville était solide. Elle présentait une épargne brute de 18,97 % des recettes réelles et un encours de dette de 34 M€. À cette époque, Villeurbaine pouvait rembourser l'intégralité de sa dette en un peu plus d'un an.

Cinq ans plus tard, la situation s'est nettement détériorée. L'encours de la dette a atteint 92 M€ fin 2024, et l'épargne nette, qui représentait plus de 16 % des recettes en 2020, va tomber en 2026 sous 8 %.

En quatre ans, Villeurbaine a triplé sa dette et divisé par deux son épargne. On peut donc dire que c'est une perte de solidité budgétaire considérable. D'ailleurs, comme vous l'écrivez vous-même, la tendance à la diminution de l'épargne depuis le début du mandat ne se voit enrayer en 2024 que par la hausse de 10 % de la taxe foncière.

Autrement dit, c'est l'effort que vous avez imposé aux contribuables dans le contexte de pression forte sur le pouvoir d'achat qui vous a permis de sauver les indicateurs financiers.

C'est aussi cet effort qui vous permet d'indiquer qu'en 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé à un rythme supérieur à celui des dépenses.

Que pouvons-nous dire de la dette ? En 2024, nous l'avons dit, elle s'élève à 92 M€. Ceci représente une dette par habitant de 588 €. Le taux d'endettement de la Ville est de 46,8 %, contre 71,5 % pour les communes de même strate.

Alors oui, nous sommes en dessous des collectivités de même strate. Et fort heureusement aussi en dessous du seuil d'alerte que vous avez évoqué.

Mais la pente est claire et raide, parce que le rattrapage se fait très vite, sans que l'on puisse mesurer l'atterrissage. Pour 2026, vous annoncez 44 M€ de dette supplémentaire, et pour les années futures, de 2027 à 2029, il y a déjà plus de 200 M€ d'investissements engagés.

Pour les investissements, pour le coup, nous sommes bien au-dessus des communes de même strate. En 2024, les dépenses d'investissement représentaient 458 € par habitant à Villeurbanne, contre 312 € par habitant pour les collectivités de même strate.

Nous pourrions évidemment nous féliciter de ces investissements s'ils étaient parfaitement exécutés et financés sur une épargne solide. Or, ce n'est pas le cas. Les reports atteignent 19 M€, l'épargne nette s'effondre, et la dette explose.

En réalité, Villeurbanne investit un peu comme une métropole, mais sans en avoir la structure financière. C'est une politique d'accélération sans plan d'atterrissage, et c'est précisément ce qui fragilise notre budget pour les années à venir. D'autant qu'avec les engagements déjà pris, le budget d'investissement du prochain mandat est déjà quasiment complet.

Ce n'est pas la dépense qui traduit l'ambition, c'est la capacité à la soutenir dans le temps, et cette capacité est aujourd'hui compromise. Le titre de commune la mieux gérée de France semble aujourd'hui un lointain souvenir.

Le où va-t-on, maintenant que l'on sait d'où l'on vient, est un peu plus flou.

D'abord, concernant les dépenses de fonctionnement, disons-le clairement, le scénario que vous avez annoncé nous semble totalement irréaliste. Le DOB 2026 indique que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est envisagée à un niveau proche de 0,6 %, soit environ 0,9 M€.

0,6 %, honnêtement, nous avons beaucoup de mal à croire à cette hypothèse. Si cela avait eu lieu avant, entre 2015 et 2020, nous aurions pu y croire, parce que les dépenses réelles de fonctionnement étaient quasiment stables, autour de 120 M€. Mais depuis 2020, elles ont augmenté 10 M€ chaque année, pour se situer à 160 M€ en 2024.

En 2025, c'est également plus 9 M€ au BP. Et pourtant, en 2026, vous nous annoncez donc une progression globale de seulement 0,99 M€, au lieu des 10 M€ auxquels vous nous avez habitués. Cela nous semble ressembler davantage à une hypothèse d'affichage en période préélectorale qu'à une projection sincère.

D'autant plus qu'en 2026, nous aurons les Invites, événement culturel majeur et coûteux, assumé bien évidemment, mais à budgéter avec réalisme. Rappelons que leur coût global avoisine 1,5 M€, dont plus d'un million à la charge de la Ville. À lui seul, cet événement suffit à invalider le scénario d'une hausse des dépenses limitée à 0,9 M€.

D'ailleurs, les charges à caractère général n'ont cessé d'être en hausse aussi depuis. Et par ailleurs, quasiment tous les autres postes indiqués dans le DOB sont prévus en croissance, comme les charges de personnel, plus 2,4 M€, ou les frais financiers.

D'ailleurs, si l'on reprend votre tableau, Monsieur l'Adjoint, il n'y avait également que des hausses indiquées au niveau des dépenses de fonctionnement, nous n'avons pas vu de moins indiqué, qu'il y aurait des économies réalisées.

C'est une structure de dépenses avec la masse salariale qui a augmenté de 17 M€ depuis 2020, pour atteindre 103 M€ pour 2026, et ce n'est pas fini. Nous sommes dans une structure de dépenses extrêmement rigide, qui réduit fortement notre capacité d'ajustement. Mais sans stratégie de pilotage et sans priorisation, cette dérive se poursuivra mécaniquement.

Concernant les économies, nous en avons parlé, nous ne voyons pas de réelles pistes évoquées, ni dans le DOB, ni au cours de la présentation. C'est pourtant ce que nous serions en droit d'attendre. Dans un DOB, nous attendions des orientations budgétaires. Et même si Villeurbanne a été élue Capitale française de la culture, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un flou artistique.

De nombreux postes de dépenses ne sont pas évoqués dans le DOB. Qu'en est-il, par exemple, des subventions aux associations ? Les droits de mutation a priori ne devraient pas bouger. Concernant les recettes, il y a peu de marges possibles, et le levier fiscal a déjà été utilisé avec la hausse de 10 % en 2024. À moins qu'une nouvelle épée de Damoclès ne s'abatte de nouveau sur la tête des Villeurbannais, nous savons que la partie recettes pourra difficilement progresser.

Dans un contexte économique aussi incertain, la prudence n'est pas un frein à l'action publique, c'est la condition même de sa durabilité. Pour reprendre l'expression de M. le Maire, nous pouvons nous le permettre. Oui, mais jusqu'à quand ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à M. Julien RAVELLO pour le Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, collègues, habitantes et habitants, le débat d'orientations budgétaires n'est pas le vote du budget 2026, mais ce que l'on appelle le DOB permet d'avoir un débat stratégique sur les finances publiques de manière générale, et sur Villeurbanne de manière particulière. Sans ce débat et ces réflexions sur nos finances, pas de dépenses, et donc pas de services publics.

Le rapport d'orientations budgétaires est construit en trois parties, avec l'analyse de la situation de la Ville, les éléments nationaux, données économiques globales et projet de loi de finances 2026, et les perspectives qui sont le fondement de la préparation du budget prévisionnel 2026. Vous me permettrez de prendre la totalité des sujets pour l'analyse de notre Groupe, en commençant par les recettes.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles étaient d'environ 200 M€ en 2024, soit plus 42 % depuis 2015, et les montants sont similaires, à quelques centaines de milliers d'euros près, en 2025 et 2026. 80 % des recettes de la Ville sont issus de la fiscalité et des dotations de l'État, hors cession des biens municipaux et donc des recettes afférentes.

Comme toutes les Villes, nous sommes donc très dépendants de ces deux recettes, et hors augmentation de la fiscalité locale, nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre.

D'ailleurs, les dotations de l'État et notamment la DGF (Dotation globale de fonctionnement) est à Villeurbanne d'environ 130 € par habitant en 2024, contre 220 € pour la moyenne nationale des communes de 100 000 habitants, hors Paris. Pourquoi chaque Villeurbannaise et chaque Villeurbannais touchent 90 € de moins que les autres habitants et habitantes de communes équivalentes ? Ou, pour poser la question autrement, pourquoi manque-t-il 14 M€ en fonctionnement dans le budget de la Ville, soit, si l'on prenait un équivalent, l'équivalent du coût moyen de 300 agents, par exemple ?

Notre Groupe souhaite insister sur ce point fondamental et le lier à la situation nationale avec les débats sur le PLF 2026. Sous le gouvernement Bayrou, le PLF 2026 prévoyait 5,3 Md€ d'économies pour les collectivités locales, et celui déposé par le Gouvernement Lecornu en prévoit quasiment autant, avec 4,6 Md€ d'économies, sans parler du dispositif DILICO, dont M. l'adjoint a parlé.

Appelons un chat un chat, à ce niveau-là, ce ne sont plus des économies, c'est de l'austérité.

Sommes-nous d'accord avec cette ponction sur les collectivités locales ? Notre Groupe ne l'est pas. Comment voter un budget au niveau national qui demande des coupes si drastiques aux collectivités, et en particulier à Villeurbanne, où nous sommes déjà sous-dotés, comme expliqué précédemment ?

Les autres financements publics à destination des collectivités, comme la dotation de soutien à l'investissement local, sont aussi imposés à la baisse par le Gouvernement. Le fonds vert est aussi réduit de 50 % en 2025, il ne resterait plus que 1,15 Md€, une somme risible, alors que la bifurcation écologique est indispensable, et quand on connaît les montants qu'il faudrait investir de toute urgence.

Sur ce sujet, particulièrement, tout le monde sait désormais que le coût de l'inaction climatique est colossal. Même la Cour des comptes, habituellement si soucieuse des deniers publics, préconisait d'augmenter de 110 Md€ par an ce budget de la bifurcation écologique et écartait tout scénario de statu quo qui, selon eux, se paierait par une chute de 11 points du PIB en 2050. Avec ce PLF, nous sommes donc bien loin du compte pour la préservation du vivant.

Poursuivons le détour par le national et le PLF 2026, puisque le budget de Villeurbanne y est étroitement lié. Cela a été dit plusieurs fois. Ce PLF prévoit une baisse de nombreux budgets pourtant fondamentaux : bifurcation écologique, associations, économie sociale et solidaire, emploi insertion, culture, agriculture, santé, solidarité. Finalement tout baisse, sauf le budget des armées. C'est une politique austéritaire qui se confirme après les coupes de 2025 et qui va continuer à creuser la récession, avec des conséquences sociales dramatiques.

Pire, les débats nationaux nous confirment qu'il n'y a aucune volonté de taxer les plus riches et de redistribuer, malgré les augmentations de richesses accaparées par les grandes fortunes. C'est même plutôt l'inverse, puisqu'elles sont protégées aux dépens de tous les autres. Deux poids deux mesures. Même la fameuse taxe Zucman, qui était une bonne mesure, mais pas révolutionnaire, n'a pas été retenue par ce que l'on appelle le bloc central.

Le PLF reste le musée des horreurs, comme le disait le président de la commission des finances. Et certains groupes politiques à l'Assemblée nationale jouent avec le feu en tentant de sauver le Gouvernement Lecornu. Ils deviennent des complices de la politique voulue et appliquée par Emmanuel Macron de casse sociale, et ne respectent en rien leur engagement devant les électeurs en juillet 2024.

Je passe désormais aux dépenses. Les dépenses de fonctionnement sont dans la lignée de celles de 2024 et 2025, avec environ 160 M€, soit une hausse entre 2015 et 2024. Nous dépensons environ 200 € par habitant de moins que les communes de même strate. En chiffres, cela donne 1 031 € par habitant, contre 1 332 pour la moyenne des autres communes de plus de 100 000. Sans dire qu'il faille se donner cet objectif, il faut signaler quand même que cela représente tout de même 32 M€ de différence.

Sur les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel représentent 60 %.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement, et notamment les mal nommées « charges de personnel » étaient nécessaires, car rendre un service public de qualité passe par la prise en compte des besoins des personnels et l'amélioration de leur qualité de vie au travail. Pour nous, ce ne sont pas des charges, mais plutôt des femmes et des hommes qui sont là pour assurer les services publics à la population et répondre à leurs besoins dans les écoles, les crèches, les médiathèques, les parcs et jardins, les équipements sportifs, les services techniques, etc. Avoir augmenté le nombre d'agentes et d'agents et leur salaire à 1 632 € nets minimum pour un temps plein est une véritable avancée sociale.

Pour celles et ceux qui voudraient réduire les dépenses de fonctionnement, nous aimerions savoir quels sont les postes que vous supprimeriez, quels sont les salaires que vous baisseriez.

Je profite de cette tribune pour évoquer les associations que nous finançons régulièrement à Villeurbanne et chaque année. En octobre dernier, sous la bannière « *Ca ne tient plus* », le mouvement associatif a organisé plus de 350 actions pour dénoncer les saignées budgétaires prévues pour 2026. C'est un plan de licenciements qui ne dit pas son nom dans tous les secteurs : jeunesse, insertion, sport, ESS, solidarité internationale.

En cette période de grandes incertitudes, notre Commune doit rester un socle de soutien sur lequel les associations locales puissent s'appuyer.

Côté investissements, les dépenses d'équipements atteignent 77 M€ en 2024, soit environ 481 € par habitant, contre 300 en 2019. Le niveau sera quasiment le même en 2025 et quasiment identique en 2026, avec une petite baisse.

Villeurbanne, grâce aux investissements réalisés ces dernières années, et à l'abandon de la politique d'austérité et de suivi unique des ratios financiers, retrouve des dépenses d'équipement par habitant conformes à ce que l'on peut attendre de la seizième ville de France, et surtout aux attentes et besoins des habitants et habitantes.

C'est une très bonne chose, et nous devons le poursuivre. L'investissement est, comme son nom l'indique, une dépense pour l'avenir. Le raisonnement court-termiste n'a pas sa place dans la gestion d'une Collectivité.

Et je note d'ailleurs que le Groupe Villeurbanne Progressiste, par l'intermédiaire de Mme BENHAÏM, n'a parlé que de ratios, de commune mieux gérée de France, de prudence, mais jamais des besoins des habitants et habitantes.

D'ailleurs, notre Groupe tient à préciser que les dépenses d'une Ville en investissement et en fonctionnement devraient être dictées par un principe : gouverner à partir des besoins, et notamment répondre aux besoins fondamentaux de la population, se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, et garantir la dignité de chacun.

Les priorités de la Ville pour 2026 doivent donc clairement mettre l'accent sur ces besoins, le logement, l'alimentation, les déplacements, la lutte contre la pauvreté et la précarité, l'accès au soin, et le combat contre toutes les discriminations, tout en prenant en compte les limites planétaires.

Pour terminer sur les dépenses, nous répétons des choses que nous avons déjà dites dans ce Conseil Municipal, qui ne sont pas des priorités pour nous, voire qui devraient être abandonnées : la vidéosurveillance (cela ne va pas vous surprendre), les délégations de compétences publiques ou privées, ou tout autre montage qui donne les clés au privé, que ce soit via des DSP ou des SEMOP.

Pour finir, nous aborderons les indicateurs financiers, et je parlerai notamment de l'épargne brute, indicateur phare utilisé pour mesurer la bonne ou mauvaise santé financière d'une Ville. Elle conditionne la capacité d'investissement de la Collectivité, permet surtout un effet levier important, car plus on a d'épargne brute, plus on peut emprunter auprès des banques. Cet effet de levier est de 1 à 10. Concrètement, si une Commune a la capacité financière pour financer dix annuités de dette, elle pourra en emprunter pour 100.

Notre épargne brute est d'environ 35 M€ en 2024, avec des prévisions de 36 M€ en 2025 et un petit peu moins de 30 millions en 2026. Mais surtout, c'est notre taux d'épargne brute qui est de 17,9 % en 2024, qui sera aux alentours de ces mêmes chiffres en 2025 et 2026, qui est largement supérieur à la référence établie de 10 %, et qui reste très proche des 19 % dont a parlé Villeurbanne Progressiste, de 2019 et 2020.

Notre capacité de désendettement est donc de 2,62 ans, vous l'avez dit, sachant que le seuil d'alerte est à 12 ans, entre 10 et 12 ans. Cela signifie que la Ville de Villeurbanne peut se désendetter en moins de trois ans, si toute son épargne brute était consacrée à ce désendettement. Réfléchissons d'ailleurs dans quelle mesure nous pourrions continuer à investir, à augmenter nos dépenses justement grâce à l'autofinancement et à l'emprunt en profitant de la bonne santé financière de la Ville.

Les procès de mauvaise gestion ou le fait d'avoir soi-disant cramé la caisse sont de purs mensonges, qui en plus ne prennent pas en compte les besoins en services publics d'une population qui ne cesse d'augmenter.

En résumé, exigeons de l'État une juste répartition des dotations pour récupérer les 14 M€ de dotations manquantes par rapport aux communes de même strate, et le non-gel des DGF, avec à minima leur indexation sur l'inflation. Refusons collectivement le PLF 2026 du Gouvernement Lecornu Macron, qui continue une casse sociale, approfondira la misère et n'anticipe en rien les enjeux écologiques et climatiques.

Poursuivons les investissements massifs dans nos équipements, dans tous nos quartiers, à hauteur de leurs besoins, avec comme boussole le maintien et le développement de services publics gratuits, la lutte contre la pauvreté, les inégalités, les discriminations et la bifurcation écologique. Poursuivons l'amélioration des conditions de travail et des salaires et le recrutement d'agents et d'agentes dans les services qui en ont besoin.

Gouversons par les besoins, avec tous les habitants et habitantes, en prenant en compte les contraintes financières, mais en n'en faisant pas un obstacle infranchissable. Les enjeux sociaux et écologiques sont tellement fondamentaux qu'ils ne doivent pas être sacrifiés par des considérations financières, comme c'est actuellement le cas, notamment au niveau national.

Bref, faisons des choix politiques à la hauteur des enjeux de notre temps. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour les groupes de la majorité Parti Socialiste Citoyens Citoyennes Villeurbannaises, Les Ecologistes, Communistes et Républicains, et Cercle Radical Place Publique, c'est Jacques VINCE qui prend la parole.

M. VINCE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires sera le dernier du mandat évidemment, mais il nous invite à nous projeter dans l'année 2026 pour écrire les priorités budgétaires de notre Ville, avec prudence, puisque cela engage l'année prochaine, cela a été rappelé.

On entend souvent dire que le monde de la finance est technique, parfois même un peu rugueux. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, cela a été largement fait. C'est sans doute vrai dans bien des cas, cette rugosité des affaires financières, mais on a aussi un effort de vulgarisation à faire. Cela nous incombe, nous, élus. L'exercice est un fondement nécessaire, incontournable, de notre politique municipale et du développement de notre ville.

Je veux ici pointer une nouvelle fois le travail des services financiers de la Ville pour accomplir cette mise à disposition à toutes et tous de toute cette matière technique et souvent numérique, afin d'alimenter nos débats en toute transparence. Je salue aussi l'effort de pédagogie renouvelé de Jonathan BOCQUET, qui sait aller extraire les bons chiffres et les bons indicateurs pour donner à voir cet exercice budgétaire.

Notre ambition collective, comme l'année dernière, a été de maintenir à flot nos priorités politiques, malgré un contexte économique difficile, une instabilité politique nationale et des annonces gouvernementales très dures envers les dotations aux Communes. Je ne refais pas la liste, Julien RAVELLO l'a faite avant moi.

Faut-il rappeler que le projet de finances 2026, tel qu'envisagé, demande environ 5 Md€ d'effort aux collectivités locales, sachant que si l'on ajoute tous les dispositifs, certains spécialistes estiment plutôt cette somme à 8 Md€, conduisant clairement à une austérité programmée pour les collectivités.

Alors, cette situation étant celle qu'elle est, à Villeurbanne, on peut citer quand même la réaffirmation de certaines priorités, que nous avons voulu maintenir, malgré ce contexte difficile. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, le service rendu aux habitants, en pensant

d'abord aux plus modestes, la préservation des services de proximité, la qualité de vie au travail des agentes et des agents, et la transition écologique qui prépare notre futur.

Pour ce faire, nous souhaitons continuer à investir durablement dans les services publics de proximité et dans les équipements publics. Cet investissement a été un vrai marqueur de ce mandat, et on voit bien que cela fait l'objet du débat que nous avons actuellement, mais nous assumons avec force, mais aussi avec une forme d'enthousiasme, que les dépenses de fonctionnement et d'investissement aient augmenté ces dernières années.

Non seulement nous y avons été contraints, par le rattrapage nécessaire que nous avons identifié dès le début de ce mandat, mais nous savons aussi que cet investissement est la condition du déploiement des politiques publiques que nous voulons mener au service des habitants et des habitantes. Le service public ne se déploie pas sans équipement. L'éducation, la pratique sportive, la culture et les adaptations au changement climatique, tout comme les efforts que nous faisons à notre échelle pour les contenir, ce ne sont que de vains mots sans investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement de Villeurbanne se sont élevées à un peu plus de 1 000 € par habitant en 2024, contre 976 en 2023. Elles ont progressé de 34,5 % sur la période 2015-2024, sur les 10 ans, mais il faut rappeler que cette progression des dépenses réelles de fonctionnement doit être rapportée à une inflation de quasiment 2 % chaque année. Ce ne n'est pas rien.

Et dans cette même période, la population a augmenté de 10 %. Si certaines augmentations de nos dépenses sont choisies, pour répondre à un manque d'attractivité des métiers (je pense aux ATSEM et à la police municipale, par exemple), certaines dépenses de fonctionnement ont aussi augmenté pour des raisons exogènes. La hausse des cotisations, cela a été rappelé par M. BOCQUET, la hausse du point d'indice, le Ségur de la santé, etc.

Finalement, cette augmentation traduit le besoin impérieux de plus de solidarité, de proximité, de lien et de transition écologique dans notre ville.

Notons par ailleurs que, toujours sur cette période, de compte administratif 2015 à compte administratif 2024, nos recettes, si nous comptons les dotations et les subventions reçues, ont baissé de 4 %, de 34,9 à 33,4 M€.

Investir, c'est fabriquer le service public, mais c'est aussi construire la ville durable de demain et proposer des équipements de proximité. Ne pas investir, c'est ne pas prévoir et ne pas conduire de projets, c'est n'avoir pour sinistre horizon que celui de l'austérité et de la rigueur. Puisque Mme BENHAÏM parlait de bonne gestion, qu'est-ce que la bonne gestion ?

Bien gérer, ce n'est pas choisir l'immobilisme et ne pas dépenser. C'est trouver le savant équilibre entre des investissements à financer et la production d'un service public répondant aux besoins des habitantes et des habitants. Bien gérer, c'est parfois investir pour contenir les dépenses de fonctionnement. Je pense là en particulier au coût de l'énergie, grâce à la rénovation des bâtiments que nous devons absolument mener. Bien gérer, c'est savoir dépenser sans obérer les investissements futurs.

Et c'est finalement articuler le court et le long termes, le besoin du moment et celui qui viendra. Ces choix politiques ont été faits en toute responsabilité et rendus possibles par

une forte hausse des recettes de fonctionnement de 15 % environ depuis le début du mandat. Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville ont progressé en 2024, plus 8 %, à un rythme supérieur à celui des dépenses de fonctionnement, de 7 % environ.

Ils ont été possibles grâce à la recherche constante d'un difficile équilibre entre qualité du service public et dépenses à effectuer. C'est difficile de tendre vers cet équilibre, mais cette recherche s'est aussi exprimée par la mobilisation des services pour aller chercher les recettes auprès de partenaires institutionnels. Ce n'est pas toujours évident dans la période actuelle.

La ligne que nous avons tracée depuis six ans, sans jamais lever le crayon, dessine des lendemains meilleurs pour tous les Villeurbannais et Villeurbannaises, et pour les générations futures.

Je souhaiterais également m'attarder sur quelques points emblématiques de ces orientations budgétaires. En termes de dépenses d'investissement, elles baissent légèrement, M. BOCQUET l'a rappelé, une année de fin de mandat. Le niveau envisagé de dépenses d'équipement, proche de 3 M€, sera en légère baisse, mais signalons tout de même quelques grands équipements.

Vous l'avez rappelé en préambule de ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire, dans les prochains mois, grâce à ces orientations budgétaires, le site ACI, la végétalisation des cours d'école qui se poursuit, la médiathèque du Tonkin, la ZAC Gratte-ciel, les aides à la production de logement social, le centre de Chamagnieu, la reconstruction du groupe scolaire Jacques Prévert, et de nombreux équipements sportifs, en particulier à la Soie.

Notre ville a besoin de ces équipements publics pour l'accueil de sa population qui continue d'augmenter. Notre ville a besoin de prendre le tournant de l'indispensable transition énergétique et écologique. Bien sûr, ces investissements coûtent cher et nous devons recourir à l'emprunt. C'est de notre responsabilité, pour engager la mutation de notre ville.

Enfin, nous arrivons à des niveaux d'investissements qui ont permis de combler une bonne partie de notre retard et d'engager un vrai tournant concernant les équipements de notre ville pour une meilleure qualité de vie au quotidien.

Revenons tout d'abord sur les dépenses de fonctionnement au titre des RH. Elles ont été en hausse l'année dernière et ont augmenté de 4,8 % en 2024. Cette évolution s'explique notamment par une revalorisation du point d'indice et la création de sept postes pour renforcer la qualité du service public là où les besoins ont été identifiés. Cela n'a pas été fait tous azimuts. La police municipale, la petite enfance notamment.

Par ailleurs, le coût de l'énergie continue à augmenter, laissant présager des dépenses de fonctionnement pour ce champ toujours plus élevées. La période nous oblige donc à rénover urgemment nos bâtiments, je l'ai déjà dit. Et il y a des investissements importants pour limiter la flambée de nos factures énergétiques.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont relativement stables, mais nous avons été plusieurs à le souligner, il y a une grande inconnue, le PLF 2026, qui peut venir fortement percuter ces prévisions, et le contexte instable au niveau national n'apporte aucune réponse durable et sécurisante et ne permet pas aujourd'hui de construire un budget au plus juste des prévisions de Villeurbanne.

Pour conclure, ces orientables budgétaires sont pour nous l'occasion de redire qu'il est urgent que les transitions soient menées à terme, à toutes les échelles de notre pays et de notre métropole. Villeurbanne, avec ses orientations budgétaires, fait sa part. Ce sont des choix qui permettent à notre ville de muter, de s'adapter, d'anticiper, avec des équipements publics de proximité pour une qualité de vie au quotidien pour nos concitoyens et concitoyennes.

Nous pouvons nous satisfaire de ne pas suivre les préconisations de Mme BENHAÏM cette année, et de ses collègues de Groupe les années passées. En guise de préconisation, j'ai finalement entendu un seul conseil, ne pas dépenser, ce qui conduirait évidemment à la mise en œuvre d'un projet politique qui n'est pas le nôtre, tant les besoins sont importants.

C'est pourquoi l'ensemble des Groupes associés à cette intervention voteront évidemment pour ce rapport, avec responsabilité, engagement, et une certaine fierté du travail accompli.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons voir si M. BOCQUET a trouvé que vous aviez participé au conseil qu'il nous donnait sur la qualité des échanges. Monsieur l'adjoint ?

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Merci à chacun pour leurs interventions. Merci aux groupes de la majorité pour leur soutien aux orientations budgétaires.

Merci à l'opposition d'avoir formulé sa position avec cordialité et en s'abstenant de formules populistes. Je vais peut-être quand même contester le procès en insincérité du budget.

Vous verrez le détail le mois prochain, nous arrivons à 0,6 % tout simplement parce que nous avons fait des choix. Par exemple en RH, nous avons des suppressions en face des créations. Nous profitons aussi, je veux bien vous le reconnaître, c'est tout à fait contextuel, de la diminution du DILICO et de la diminution des fluides. C'est aussi un juste retour des choses, après trois années où nous avons subi l'inflation. Cela revient presque à la normale. Cela fait un effet d'opportunité pour l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Je conteste donc ce procès en insincérité.

Pour le reste, on a tout simplement l'expression de désaccords, et je vais y répondre.

D'abord, vous dites que nous ne sommes pas assez prudents, avec une sentence que je peux faire mienne : *« Ce n'est pas la dépense qui traduit l'ambition »*. En revanche, dire qu'une évolution de 0,6 % n'est pas assez prudent, cela dit peut être quelque chose de votre manque d'ambition. 0,6 %, Jacques VINCE l'a montré, c'est moins que l'inflation, et c'est sans prendre en compte l'évolution démographique. Si ce n'est pas assez prudent, je ne vois pas comment nous pourrions placer l'ambition pour la ville.

Vous regrettez l'usage du levier fiscal, mais je dois vous rappeler qu'il n'a fait que compenser les dépenses obligatoires provoquées par les décisions des gouvernements successifs, que vous avez, il me semble, successivement et systématiquement soutenus, pour atteindre un niveau qui équivaut à ce que nous sommes allés chercher avec le levier fiscal.

Autrement dit, ce levier fiscal a surtout financé les décisions de la Macronie. Et je ne compte pas l'inflation dedans, qui a été aussi un élément exogène qu'il a fallu que nous compensions.

Vous dites que la situation budgétaire de 2020 était meilleure qu'aujourd'hui, mais vous citez pour cela un indicateur, l'autofinancement, qui est aujourd'hui meilleur qu'en 2020.

Vous revenez souvent sur l'augmentation de la taxe foncière, mais autre fait à partager, notre potentiel fiscal est plus élevé que la moyenne des villes de la strate. En revanche, notre effort fiscal est moins élevé que la moyenne de la strate. C'est un peu technique, mais cela veut dire que la pression fiscale à Villeurbanne est moins importante qu'ailleurs. Nous n'utilisons pas autant que d'autres communes de la strate notre potentiel fiscal.

Je rappelle aussi que la Ville génère plus d'épargne sur ce mandat que sur le mandat précédent. Julien RAVELLO a rappelé que notre ville est moins bien dotée que les villes de la strate en matière de dotation et de compensation. C'est une réalité qu'il faut prendre en compte aussi quand on analyse la situation budgétaire et les choix que nous avons été amenés à faire.

Depuis le début, nous avançons dans la transparence. Dès 2020, lors du premier débat d'orientations budgétaires, nous avons partagé notre stratégie budgétaire. J'ai même parfois le sentiment de rabâcher, tellement j'ai eu l'occasion de répéter de nombreuses fois le cap qui a été le nôtre sur ce mandat, avec la première partie de mandat avec l'effort de rattrapage et la seconde partie de mandat avec la normalisation budgétaire.

Je le dis à tout le monde, il n'y a pas besoin de fouiller les poubelles pour dénicher je ne sais quelle note secrète pour savoir ce que nous allions faire, puisque nous l'avons annoncé à de nombreuses reprises. J'avais même cité les indicateurs budgétaires que nous visions.

Nous nous étions fixé par exemple une cible de 14 % pour l'épargne de gestion, nous sommes à 19 %. Nous avons respecté le plan, notamment l'effort de rattrapage, et ce, malgré un contexte pour le moins mouvant, et malgré le tarissement de nos recettes, notamment du côté de l'État.

Nous ne sommes pas là pour faire un trésor de guerre, surtout pas en période de crise. Nous utilisons à plein notre potentiel. Et pardon de ne pas être resté assis sur la caisse. Mais n'en déplaise à nos détracteurs, nos ratios sont objectivement bons. Certains se sont dégradés, certains se sont améliorés, mais tous, même ceux qui se sont dégradés, restent objectivement bons, c'est-à-dire au-dessus des seuils recommandés et au-dessus de la moyenne de la strate.

Après, beaucoup reprennent le chiffre de la dette comme un chiffon rouge. Je vais y revenir en plusieurs étapes.

D'abord, on ne peut pas parler de la dette sans parler de l'investissement. Quand on emprunte, c'est pour le patrimoine public. Julien RAVELLO et Jacques VINCE l'ont dit, on emprunte pour réaliser des dépenses d'équipement, c'est-à-dire pour entretenir, rénover, agrandir, construire des gymnases, des parcs, des écoles, des médiathèques et des crèches. Nous consacrons cet argent à une offre d'équipements répondant au besoin des habitants, actant deux choses.

La population augmente, les besoins augmentent donc. Si nous ne déployions pas davantage de moyens, cela provoquerait une dégradation de l'action publique. Ensuite, il y avait des manques. Nous assumons donc le recours à l'emprunt qui correspond à un effort de rattrapage sur nombre de services publics. Nous le faisons, car les habitants ont besoin de ces équipements, sauf, demain, à faire des matchs de foot à 25 contre 25 ou à mettre 50 enfants par classe. Nous le faisons parce qu'il y a un besoin et parce que nous en avons la capacité, et les ratios budgétaires le montrent.

Attention quand on parle d'explosion de la dette. Si on le calcule comme vous le faites ou comme d'autres le font, on observera qu'entre 2008 et 2020, la dette a explosé de 2 000 %. Il faut être vigilant sur l'usage des chiffres.

J'ai avec Julien RAVELLO et LFI quelques divergences.

Parmi celles contenues dans son propos, je pense que l'on ne peut pas s'affranchir des contraintes financières. On peut être ingénieux, créatif, volontariste. On peut optimiser, rationaliser. Mais on ne peut pas s'extraire du réel et faire comme si la dette n'était pas un élément à maîtriser. Il faut évidemment garder le contrôle de notre dette.

L'emprunt est un levier, il n'y a pas de honte à l'actionner, mais il ne peut pas être actionné aux dépens des générations futures. Nous avons cette responsabilité et cette exigence de solidarité avec elles.

Il va de soi, et là je le rejoindrais, que cela ne peut pas être le seul indicateur, car il y a évidemment bien d'autres choses à transmettre aux générations futures : l'éducation, la santé, le sport et un monde aussi viable qu'il est encore possible de le préserver.

D'ailleurs, et je finirai là-dessus, commune la mieux gérée de France, titre selon vous que nous aurions perdu.

D'une part, si la bonne gestion est basée seulement sur les indicateurs financiers, nous ne revendiquons pas ce titre. Pour nous, bien gérer, c'est assurer un service public de qualité, déprécier nos agents, assurer la transition écologique, lutter contre les inégalités et préserver les capacités d'avenir.

D'autre part, méfiez-vous, parce que vous nous promettez la perte de ce titre, mais bientôt vont fleurir les classements et les notations des communes, nous avons commencé à en recevoir quelques-unes, et nous pourrions bien de nouveau être parfaitement bien notés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Quel teasing !

(Rires dans la salle)

Permettez-moi, Monsieur l'Adjoint, très rapidement.

Premièrement, remercier les Groupes de la majorité pour la qualité de leurs interventions. Jonathan l'a dit, nous ne sommes pas forcément d'accord sur tout. Je souhaite bien du courage à celles et ceux qui mettront au cœur des débats à venir la suppression de la vidéoprotection à Villeurbanne, mais je comprends ces positions et je les respecte. Et je remercie y compris Villeurbanne Insoumise Ensemble de ne pas avoir mis au cœur de son intervention les débats nationaux. Nous avons compris la position du Groupe, mais nous

avons compris aussi que ce n'était pas central et que vous faisiez un travail pédagogique pour les Villeurbannaises et les Villeurbannais qui en prendront connaissance.

Je crois que la qualité de ces deux interventions est aussi le résultat, je le dis ici, d'une exception. Je n'ai pas connaissance dans les 20 plus grandes villes de France de villes où le budget se fait avec des représentants de toute la majorité, dans un collectif budgétaire que je veux remercier ici, qui, autour de l'adjoint aux finances, travaille pendant plusieurs mois, avec bien sûr l'aide des services.

Ce n'est d'ailleurs pas facile pour les services de faire cela avec un collectif budgétaire. Quand il y a juste le Maire qui s'en occupe, ce n'est pas mal. Quand l'adjoint aux finances commence à mettre son nez dedans, cela complexifie un peu les choses. Mais quand il y a un collectif budgétaire, pour l'administration, ce n'est pas facile au quotidien.

Et cela dit aussi la manière de faire de la politique à Villeurbanne, avec cette majorité plurielle, d'avoir associé tout le monde et de ne pas en avoir fait un pré carré au sein de cette équipe. Cela se voit dans la qualité des interventions.

Sur l'intervention du Groupe Villeurbanne Progressiste, Jonathan a quasiment répondu à tout. Je veux vous partager deux choses.

En arrivant, nous avons eu à faire face à deux défauts majeurs. Je le dis très sereinement, mais je le dis tout de même. Ce que j'ai appelé très pudiquement une « *dette d'équipement* » tout à l'heure, ce qui peut sembler un peu technique. Il y avait un défaut d'anticipation majeur d'évolution de la population et des besoins patrimoniaux des équipements de cette ville.

Si Jonathan est obligé d'évoquer le terme de « *rattrapage* », c'est bien la cause de cela. Et si nous sommes obligés de quasiment doubler les investissements, ce n'est pas pour nous faire plaisir ou pour dire que nous sommes meilleurs que les autres. Nous n'avons jamais prétendu à cela. Mais c'est que les besoins étaient devant nous, et ils étaient colossaux.

Et nous avons tenté d'y répondre. Peut-être insuffisamment, ou trop fortement, mais nous nous sommes juste posés face à un constat.

Cette dette d'équipement n'est pas le résultat d'un manque d'engagement de notre Collectivité ou de ses agentes et agents, car nous le voyons, ils ont été capables... Non pas à effectif constant, car il y a eu des évolutions, mais ces effectifs ne sont pas venus nourrir les équipes de Thierry MONTEIL sur la construction, ils sont plutôt venus sur les équipes autour de la petite enfance ou de l'éducation. Donc, non pas à effectif constant, mais avec des évolutions très mesurées, elles ont réussi à investir près de 75 M€ ces trois dernières années. Je veux les en remercier ici.

Donc, premièrement, une dette d'équipement.

Et deuxièmement, un défaut de pilotage et d'ingénierie budgétaire. Une Ville qui n'est pas endettée est une Ville qui ne sait pas rembourser de la dette. Quelle Ville aujourd'hui dans les 20 plus grandes Villes de France peut prétendre ne pas avoir besoin de la dette avec un développement de près de 10 à 15 000 habitants tous les cinq ans ? Quelle Ville peut avoir cette prétention de se dire que l'on n'a pas besoin de la dette et que l'on peut simplement, avec la gestion du quotidien, construire les écoles, entretenir l'équipement ?

Le fait de ne pas avoir cette dette, effectivement, cela a supposé, pour pouvoir la financer, des économies dans les frais de fonctionnement. Je rappelle que le remboursement de la dette, les annuités d'emprunt, c'est du fonctionnement, et pas du budget d'investissement. Cela vient donc grever nos possibilités en matière de masse salariale, en matière de soutien aux associations.

Je vous le dis, je suis heureux, pour celles et ceux qui, qui que ce soit, prendront la suite, que cette Ville sache aujourd'hui rembourser de la dette, car cela inscrit Villeurbanne dans une résilience, une capacité de résistance aux aléas devant nous, beaucoup plus importante que ce qui était le cas il y a cinq ans.

C'est un rapport sur les orientations budgétaires, il n'y a pas à le voter. En revanche, vous prenez acte que ce rapport a eu lieu, que le débat était honnête et qu'il s'est tenu. Je crois que nous pouvons le dire. S'il n'y a pas d'opposition là-dessus, je vous propose que nous prenions acte de ce rapport. Je vous remercie.

- Prend acte -

9. CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. REMISES GRACIEUSES DE DETTES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES TEMPS PERISCOLAIRES, LES SEJOURS SCOLAIRES A CHAMAGNIEU – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. PROGRAMME DE TRAVAUX - RENOVATION ENERGETIQUE ET FONCTIONNELLE DU CENTRE NAUTIQUE ETIENNE GAGNAIRE – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il y a une intervention commune de l'ensemble des Groupes de la majorité portée par M. Mohamed Ali MOHAMED AHAMADA. Monsieur BOCQUET, en dites-vous un mot avant ?

M. BOCQUET.- Non.

M. MOHAMED AHAMADA.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En portant ce projet de rénovation énergétique et fonctionnelle pour le centre nautique Etienne Gagnaire (CNEG), nous nous engageons sur tous les terrains à travers une offre plus moderne, diversifiée et accessible à toutes et tous.

Cela nous permettra à la fois de mieux maîtriser et réduire significativement notre consommation énergétique d'au moins 20 % et de développer de nouveaux espaces et équipements sportifs, en intérieur comme en extérieur.

Pour n'en citer qu'un, la Maison Sport Santé traduit cette ambition de favoriser l'accès à une activité physique adaptée et durable pour le plus grand nombre, quel que soit l'âge. Elle symbolise parfaitement cette volonté de construire une ville sportive et inclusive, avec le souci d'améliorer la santé des usagers.

Ce projet permettra aussi de renforcer le lien social.

Nous le voyons bien, « aller à la piscine » sous-entend désormais pour beaucoup de nos concitoyens le souhait de partager des activités diversifiées, mais toutes réunies dans un même espace convivial.

Au-delà, nous avons voulu renforcer l'intégration de ce centre dans une zone urbaine en pleine transformation, impulsée notamment par le projet de rénovation de l'Astroballe ou encore celui du projet urbain du Carré de Soie. L'objectif ici est aussi de connecter davantage ce centre à son environnement, en améliorant sa visibilité sur le canal de Jonage.

Alors oui, cet investissement est conséquent, avec un montant prévisionnel de 17 500 000 €, mais il s'avère aussi important que nécessaire pour continuer à encourager l'activité physique dans les meilleures conditions et répondre aux besoins des associations sportives qui doivent faire face aux nouvelles aspirations des publics.

Par ailleurs, la réalisation des travaux, prévue entre la fin de l'année 2026 jusqu'à l'été 2028, a été pensée de manière à permettre le maintien de l'activité du centre nautique, ce que nous soulignons et saluons particulièrement.

Bien sûr, tous nos Groupes de la majorité soutiennent cette délibération.

Et je conclus par un rappel : le sport se pratique à un moment de sa vie, et l'activité physique se pratique tout au long de sa vie.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Petit conseil santé de l'adjoint au sport. Merci, Monsieur Mohamed Ali MOHAMED AHAMADA. Cela n'appelle pas de réponse sur cette intervention.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DU FONCIER BATI SITUE 3 RUE DU CAPITAINE FERBER – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. ACQUISITION A L'AMIALE DE LA PARCELLE CA 31 SITUEE 43 RUE NICOLAS GARNIER ET D'UN LOT A USAGE DE GARAGE SITUE 64 RUE OCTAVIE (PARCELLE AZ 73) – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14. ACQUISITION D'UN BATIMENT PATRIMONIAL 33 RUE VERLAINE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Mme THOUVENOT va nous présenter ce rapport. Il y aura ensuite une demande d'intervention.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération propose l'acquisition d'un bâtiment situé à quelques dizaines de mètres de la mairie. Ce bâtiment est à vendre depuis que la Caisse primaire d'assurance maladie, qui en est le propriétaire, a décidé de regrouper une partie de ses activités sur le cours Émile Zola et dans son centre de santé rue Baraban.

De notre côté, côté mairie, dans un souci de mieux accueillir les usagers, mais aussi garantir des conditions de travail de qualité pour nos agents, nous avons besoin d'une nouvelle mairie annexe. Cette vente à quelques dizaines de mètres de la mairie constitue donc une véritable opportunité. C'est pourquoi cette délibération vous propose l'acquisition de ce bâtiment pour un montant de 3,5 M€.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble, la parole est à Mme Danielle CARASCO.

Mme CARASCO.- Monsieur le Maire, chers collègues, le bâtiment de la CPAM que nous allons sûrement acquérir après le vote du Conseil Municipal est resté vacant une petite année en face de la mairie et sous nos yeux. Ce lieu restera vide à moyen terme en attendant les travaux.

On ne peut pas y rester insensible, car la vacance de logements et de bâtiments est une claque au visage des sans-abris. C'est un sujet complexe que nous devons examiner avec

attention et réalisme. Nous en sommes tout à fait capables à Villeurbanne, nous l'avons déjà fait.

On constate une nette augmentation du sans-abrisme. Dans la métropole de Lyon, il y a plus 40 % d'enfants à la rue par rapport à il y a trois ans, et parmi eux, 270 seraient sans solution d'hébergement.

Comment l'expliquer ? Des logements trop chers et accaparés par les plus riches, la multiplication des expulsions locatives, des hébergements d'urgence saturés, la menace de remise à la rue de centaines de personnes actuellement hébergées dans des structures sociales et leurs conséquences : déploiement de tentes dans parcs et jardins, faute de toits disponibles, et démantèlement de campements sans solution de logement.

Ce bilan, nous le connaissons, il n'est pas exhaustif.

Ville hospitalière, Villeurbanne a su tenir ses promesses en matière d'hébergement d'urgence, et ce n'est pourtant pas sa compétence. Cette nouvelle acquisition, en attente de travaux définitifs, pourrait bien se transformer en un foyer d'hébergement temporaire avec convention, dans l'intérêt des sans-abris. C'est ce que nous souhaitons.

Nous voterons bien sûr pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Ce dossier est suivi de très près, notamment par Antoine PELCÉ et Mathieu GARABEDIAN, y compris sur la question de l'opportunité de pouvoir y accueillir temporairement de l'hébergement d'urgence.

Je rappelle que ce bâtiment n'est pas encore le nôtre. Il n'a pas encore fait l'objet d'un projet d'occupation temporaire, comme nous avons pu le faire sur quasiment tous les autres bâtiments propriété de la Ville. Ces occupations temporaires peuvent être à destination de l'urgence, mais aussi à d'autres destinations, de type activités, préfiguration d'activités, notamment autour de l'économie sociale et solidaire.

Je ne suis pas sûr d'avoir besoin de vous convaincre, parce que vous l'avez dit vous-même dans votre intervention, du volontarisme qui est le nôtre sur ces questions d'hospitalité à Villeurbanne.

Je rappelle tout de même, pour le public et celles et ceux qui nous suivraient, que la Ville, et ce n'est pas une compétence première de la Ville, a rendu possible la création de près de 750 places d'hébergement d'urgence depuis le début de ce mandat, ce qui est colossal au regard de la taille de notre ville et de l'effort qui a été fourni dans le même temps sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Personne ne crie victoire là-dessus, mais Villeurbanne a pris toute sa part, et même un peu plus, voire beaucoup plus, si on le compare à d'autres collectivités.

Je partage avec vous le caractère insupportable que notamment, aujourd'hui, 270 enfants continuent de dormir à la rue dans notre métropole. Ce sont les chiffres du collectif Jamais Sans Toit, qui les partage. Bien sûr, c'est quelque chose sur lequel nous restons à la fois très en alerte et complètement indignés.

Pour essayer de répondre très précisément à votre question, nous n'avons pas attendu cette intervention, ni l'acquisition, pour lancer une étude de capacité technique sur ce bâtiment,

pour savoir s'il y a la possibilité que ce soit un lieu qui accueille du public dans le cadre de quelque chose organisé et propriété de la Ville.

Nous devrions avoir les résultats de ces études sur le début de l'année 2026. Pour l'instant, et c'est pourquoi nous nous sommes positionnés très prudemment, les premiers éléments sont très insatisfaisants sur la question de la sécurité possible pour un lieu d'hébergement sur ce lieu, notamment par beaucoup d'éléments liés à la circulation dans le bâtiment, liés à des accès de confort élémentaire de base en matière sanitaire.

C'est pourquoi nous continuons de faire ces études avant de prendre une position.

Je ne doute pas que cela reviendra dans nos débats prochainement. Ce n'est pas une réponse négative, c'est une réponse prudentielle tant que nous n'avons pas le retour des études, qui devrait intervenir sur le début d'année 2026. Mais je sais que l'étude ne sera pas une manière simpliste de ne pas assumer nos responsabilités. Si c'était possible, nous le ferions, et si cela ne l'est pas, nous trouverons d'autres solutions pour continuer à prendre notre part sur ces questions d'hospitalité.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je vous en remercie, parce que c'est une belle perspective que nous offrons aux agentes et aux agents de la Ville. Je regarde Mme la Directrice générale adjointe en charge des ressources, et également le DGA, Thierry MONTEIL. Cela fait partie des choses attendues par les équipes de la Ville en matière de qualité de vie au travail et de conditions de travail.

Je vais laisser temporairement la présidence de ce Conseil à Mme la Première adjointe pour le prochain rapport 347.

(M. le Maire laisse la présidence à Mme THOUVENOT à 19 h 03.)

15. ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN APPARTEMENT SITUE 27 BIS RUE DU DOCTEUR OLLIER – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Permettant de réaliser les fameuses traversières villeurbannaises.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. PUP ACI - ACQUISITION D'UN VOLUME EN VUE DE LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Pour 36 berceaux. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. PROJET URBAIN PARTENARIAL AUTO-CHASSIS INTERNATIONAL - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA METROPOLE DE LYON ET LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES PEROU VILLEURBANNE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION -EST METROPOLE HABITAT - 35 RUE PAUL LAFARGUE - 60 RUE PAUL LAFARGUE - 56 BIS COURS TOLSTOÏ - 8 COURS DE LA REPUBLIQUE - 78 COURS DE LA REPUBLIQUE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES NUMERIQUES PAR LA METROPOLE DE LYON – M. Gaëtan CONSTANT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. ADHESION A LA CHARTE DE LA DONNEE TERRITORIALE METROPOLITAINE – M. Gaëtan CONSTANT

Mme THOUVENOT.- M. Gaëtan CONSTANT souhaite présenter ce rapport.

M. Gaëtan CONSTANT.- Merci, Madame la Première Adjointe.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des enjeux grandissants autour de la gestion de la donnée, qui touche désormais l'ensemble de nos politiques publiques, que ce soit l'urbanisme, l'action sociale, l'environnement, la mobilité, l'éducation. Que ce soit d'un

point de vue interne, avec la donnée que traitent les agentes et agents de la Ville, ou aussi externe, avec les données confiées par les habitantes, cela reste un enjeu grandissant.

La donnée est devenue un outil essentiel pour comprendre notre territoire, mieux piloter nos actions et coopérer avec les usagers de la ville. Face à ces constats, la Métropole de Lyon a engagé une dynamique collaborative entre collectivités, institutions publiques et acteurs privés. Et ce travail a abouti à l'élaboration d'une charte de la donnée territoriale, qui a été adoptée en Conseil métropolitain le 27 janvier dernier, et que nous nous apprêtons à adopter au sein de la Ville de Villeurbanne.

Cette charte poursuit quatre objectifs :

Protéger les données personnelles, conformément au règlement général de protection des données européen et aux bonnes pratiques en matière d'éthique numérique.

Garantir la sécurité et la sobriété numérique, en limitant les risques de fuite de données, en adoptant des usages responsables et en maîtrisant notre impact environnemental.

Favoriser la transparence pour renforcer la confiance des habitantes et habitants dans l'utilisation des données publiques.

Et enfin, encourager la coopération entre acteurs publics et privés, afin de mieux partager, structurer, valoriser les données utiles à l'action publique.

Je ne vous apprendrai donc rien en vous indiquant que notre Ville est déjà pleinement engagée dans ces enjeux. Et c'est donc en toute logique que je vous propose que nous adhérions à cette charte pour formaliser officiellement notre engagement, ce qui nous permettra de nous inscrire dans un cadre commun avec la Métropole, les autres collectivités territoriales et les acteurs privés signataires de cette charte, et de renforcer notre coopération sur ces sujets. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur CONSTANT.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA LPO EN FAVEUR DU LABEL ' REFUGE LPO ' DANS LE DOMAINE PRIVE DU QUARTIER DES POULETTES – M. Alain BRISSARD

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention.

Monsieur BRISSARD, vous présentez le rapport ? Sans masque.

M. BRISSARD.- Sans masque ! Merci, Madame la Première Adjointe.

Alors que nous prenons de plus en plus conscience que notre avenir est étroitement lié à celui de la biodiversité, la vie sur notre planète traverse une crise majeure. Selon le constat établi par la communauté scientifique, le taux d'extinction des espèces est aujourd'hui 100 à 1 000 fois plus élevé qu'au cours des temps géologiques passés.

Ainsi, en France métropolitaine, 14 % des mammifères, 24 % des reptiles, 23 % des amphibiens et 32 % des oiseaux nicheurs sont menacés de disparition du territoire. Cette situation est due aux multiples impacts des activités humaines sur la biosphère, et notamment, en premier lieu, à la destruction et l'artificialisation des milieux naturels.

C'est avec une conscience aiguë de ce contexte et dans un souci d'enrayer ces dynamiques que la Ville agit au quotidien : dans la gestion de ses espaces verts, dans la conception de ses aménagements urbains et dans les actions pédagogiques proposées dans le cadre de ses politiques éducatives.

Mais c'est une nouvelle graine que nous avons décidé de planter à travers cette délibération sur l'adhésion collective à la LPO, pour une fabrique de la ville qui intègre pleinement les enjeux de biodiversité, notamment sur les parcelles privées.

Car à Villeurbanne, le domaine privé représente 70 % de la surface communale. Accroître très fortement le potentiel écologique des copropriétés et des jardins de l'habitat individuel est donc un levier extrêmement puissant pour participer à la préservation de la biodiversité, avec des bénéfices qui dépassent les seules limites des propriétés concernées. Que ce soit par la création de continuités des trames écologiques, l'abaissement des températures sur des rayons de 50 à 100 m, ou l'infiltration des eaux pluviales.

C'est pourquoi, à l'issue d'un travail conduit dans le cadre de la modification n°4 du PLU - H dans le quartier des Poulettes avec la Métropole, l'agence d'urbanisme et un collectif d'habitants, il a été convenu de maintenir l'habitat pavillonnaire dans le secteur pour son potentiel écologique actuel avec un consensus sur la nécessité de le renforcer.

Dans ce cadre, un projet de règlement local de paysage a vu le jour, sous le label «Villeurbanne Ville Verte». Ce label, initié par les habitants et coconstruit avec les services municipaux et l'association Artropologia, a posé les bases de ce que serait un jardin à haute valeur écologique et de biodiversité.

Étant très proche du label élaboré par la LPO pour les refuges LPO, il a été convenu avec les habitants de reprendre le label porté par l'association et de proposer une adhésion collective.

C'est dans ce cadre que cette délibération s'inscrit.

Cette adhésion collective est aussi une manière de dessiner ce qui pourrait être, à Villeurbanne, l'introduction d'obligations réelles environnementales permettant à terme d'inscrire une forme d'inaliénabilité de la biodiversité d'une partie non bâtie au nom de ses bénéfices écosystémiques.

C'est dans cette perspective que nous vous proposons ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur BRISSARD. La biodiversité inaliénable est une expression compliquée à dire. Madame BUTET, pour le groupe Communiste et Républicain, vous avez la parole.

Mme BUTET.- Merci, Madame la Première Adjointe

Chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais, de plus en plus, l'accent est mis sur la végétation en ville : plantation d'arbres, création d'espaces verts, dés-imperméabilisation des sols. C'est indispensable.

Peu à peu, Villeurbanne se transforme, pour devenir une ville moins minérale et plus végétale.

Mais une ville vivante, ce n'est pas seulement une ville arborée. C'est une ville où cohabitent des dizaines d'espèces, pas seulement nous, humains, mais les oiseaux, les insectes, la microfaune du sol, toute cette biodiversité que notre société extractiviste se borne à considérer comme un simple décor, comme des ressources à consommer, voire comme des nuisibles à exterminer.

La présence remarquée il y a quelques jours du délégué ministériel à la biodiversité dans une palombière au petit matin en dit long sur sa vision de la sauvegarde du monde vivant. Ce n'est pas anodin.

Nous héritons d'une fiction dangereuse : celle d'une espèce, la nôtre, qui aurait fait sécession d'avec le vivant. Cette fiction a contribué aux bouleversements écologiques que nous connaissons.

Il faut sortir de cette chimère, et réapprendre à partager notre espace avec les autres manières d'être vivants, suivant l'expression du philosophe Baptiste Morizot, dont le livre adapté en spectacle a fait partie de la programmation du TNP récemment.

Grâce à la LPO, les habitants mobilisent le domaine privé pour en faire des refuges : c'est essentiel, car cela multiplie les possibilités d'action.

Nous votons donc pour ce partenariat, pour donner au vivant, dans sa diversité nécessaire, une plus grande place dans notre ville. Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie.

Monsieur BRISSARD, cela demande-t-il une réponse ? Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

(M. le Maire revient en salle à 19 h 13.)

22. CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / ACOLEA POUR L'ORGANISATION DE PERMANENCES "REVENU DE SOLIDARITE JEUNES" AU SEIN DE L'ESPACE JEUNES – M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je redonne la présidence à M. le Maire.

23. CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT POUR LE RECRUTEMENT ET LE FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DU COMMISSARIAT DE VILLEURBANNE – M. Yann CROMBECQUE

M. le MAIRE.- M. CROMBECQUE nous présente ce rapport.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, il n'y a pas de demande d'intervention sur ce rapport, mais il me semblait important d'apporter un éclairage sur le travail effectué par l'intervenante sociale au commissariat, à la fois pour nous féliciter d'avoir accompagné cette mise en place, et pour nous inquiéter des chiffres que la réalité révèle sur son intervention.

Nul doute que depuis 2021, l'intervenante est devenue une actrice indispensable de la chaîne locale prévention et de protection. Son rôle, je le rappelle, est d'accueillir, écouter, informer et orienter toute personne en détresse ou victime, en complémentarité directe avec les policiers, le parquet, la Métropole, les services médicaux et les acteurs sociaux du territoire.

Et depuis 2021, son activité a été particulièrement dense, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 1 107 dossiers ouverts, 2 087 entretiens. Et si l'on va dans le détail de ce que révèlent ces chiffres, 58 à 66 % des dossiers relèvent de violences physiques, 13 à 20 % de violences verbales ou de harcèlements, et 8 à 13 % de violences sexuelles. Si l'on fait la moyenne, les pourcentages sont depuis 2021. Et 60 % des faits ont lieu dans un contexte conjugal, avec une part néanmoins importante de violences dans les couples séparés.

La grande majorité des personnes reçues sont des femmes, 85 à 90 % depuis 2021. Mais si l'on prend les chiffres de 2024, ce sont 252 femmes et 38 hommes. Donc, là aussi, l'ensemble de la population peut être concerné.

Les orientations proviennent en premier lieu de la police, de la justice, signe que l'intervenante sociale au commissariat répond à un besoin opérationnel de la part même et de la police et de la justice.

La convention qui vous est présentée fixe à la fois les éléments techniques, mais au-delà des éléments techniques qui fixent le cadre de la convention, elle garantit surtout la continuité d'un accompagnement spécialisé au sein même du commissariat, là où les victimes franchissent la première porte et sont dans un moment où la vulnérabilité est souvent maximale.

Nous pouvons, je crois, collectivement remercier l'association VIFFIL pour le travail effectué, mais aussi les équipes de police nationale, nos partenaires médicosociaux et bien évidemment les services de la Ville, auxquels permettez-moi d'apporter un éclairage spécifique sur la direction prévention médiation sécurité. Pour le travail qu'ils font et le service qu'ils font pour les victimes, mais aussi pour la qualité du travail partenarial, puisque c'est aussi l'illustration que quand tout le monde se met vers un même objectif, les résultats peuvent être présents.

Et au regard des chiffres de la gravité des situations traitées et de l'utilité démontrée de cette présence au commissariat, il est clair que l'intervenante sociale est absolument indispensable à notre dispositif local de prévention et de soutien aux victimes. Le renouvellement traduit donc un choix politique fort de notre Ville pour investir

durablement l'accompagnement des victimes, renforcer la protection des plus vulnérables, et faire vivre de manière concrète notre stratégie territoriale de prévention et de tranquillité publique.

C'est pourquoi je vous invite, mais je n'ai aucun doute sur le fait que le Conseil Municipal approuvera à l'unanimité la continuité et l'efficacité de cette action. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur l'adjoint, vous avez donc été suivi dans vos recommandations. Je sais que c'est un rapport qui vous tient à cœur, et surtout qui vous change de votre rôle d'adjoint à la sécurité qui intervient beaucoup sur les questions de sécurité liées aux narcotrafics.

Permettez-moi également de vous faire part, à l'occasion de ce rapport, puisque vous avez cité VIFFIL, que dans la suite des médailles que nous avons remises à des Villeurbannais, notamment Delaney Rudd, basketteur, et François Bettant, qui tient la boutique de boulangerie avenue Henry Barbusse, nous remettons à la présidente, Liliane Daligand, pour l'ensemble de son investissement dans VIFFIL, la médaille de la Ville, le 27 novembre à 18 heures, dans cette même salle.

24. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF AVEC LE CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL DE LA FERRANDIERE – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA VILLE DE VILLEURBANNE : ORGANISATION DES JOURNEES DU RESEAU FARO – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention.

Monsieur FRIOUX, vous en dites un mot avant ?

M. FRIOUX.- Non, je laisse la parole.

M. le MAIRE.- Très bien. Pour le Groupe Communiste et Républicain, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, vous avez la parole.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Il y a quelques mois, notre Ville adhéraît aux principes de la Convention de Faro, affirmant que l'attachement de notre Ville à une vision du patrimoine comme un bien collectif, partagé, démocratique et vivant.

Villeurbanne est idéale pour faire vivre ces principes ; cette adéquation nous a permis d'organiser les journées du Réseau Faro dès le mois d'octobre, l'occasion de fêter les 20 ans de la Convention et de signer symboliquement ce texte.

Nous avons exploré nos propres communautés patrimoniales, avec des balades de découverte aux Buers et à la Ferrandière, abordé des thèmes essentiels tels le patrimoine des migrants et des minorités, la place du genre dans le récit patrimonial, l'écologie.

Avec les participantes et les participants venus de toute l'Europe, nous nous sommes séparés sur la promesse de rédiger un « appel de Villeurbanne » pour diffuser les pratiques et les principes de cette convention.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier :

- celles et ceux qui sont venus d'Europe pour découvrir notre ville ;
- et celles et ceux qui ont ouvert leurs quartiers, raconté leurs histoires, partagé leurs savoirs.

Je pense notamment aux habitants des maisons Castors, qui font tout pour en garder la mémoire.

Ce mouvement, né de la solidarité entre travailleurs, de l'entraide entre voisins, incarne précisément cette idée d'un patrimoine porté par les habitants eux-mêmes.

Des habitations autoconstruites, à partir de matériaux récupérés localement : du gravier et du sable extraits des sédiments de la rivière proche, des cendres issues des industries voisines pour fabriquer du béton mâchefer. Cette expérience incarnait le travail collectif, le réemploi de matériaux, la solidarité et la mutualisation des savoir-faire.

À Villeurbanne comme ailleurs, les Castors ont bâti ensemble ce qu'aucun d'eux n'aurait pu construire seul : des maisons, bien sûr, mais aussi une manière d'habiter la ville en se soutenant mutuellement. Leur héritage n'est pas seulement architectural : c'est un patrimoine social, de gestes, de savoir-faire et d'organisation collective.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur FRIOUX ?

M. FRIOUX.- Très rapidement, je remercie ma collègue, et je rappelle le motif de la délibération. C'est pour une subvention de 8 000 € que le Conseil de l'Europe nous accorde, pour contribuer à l'organisation de ces journées. C'est l'occasion aussi de remercier le Conseil de l'Europe pour son aide à ces journées.

Et puisque Mme GOYARD GUDEFIN a parlé de ces maisons castors, je peux rappeler que dans la salle où nous siégeons, nous avons également organisé une soirée avec une artiste, avec des habitantes et des habitants, il y a deux ans et demi, en mars 2023. Accueillir dans la maison commune une communauté patrimoniale et artistique autour des maisons castors témoignait déjà de notre engagement . Cela me permet aussi de remercier le RIZE, qui a beaucoup travaillé pour cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2028 EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ- CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PORTEE PAR LE CDG69 POUR LE RISQUE PREVOYANCE – M. Olivier GLÜCK

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention commune à l'ensemble des groupes de la majorité. Marwa ABDELLI a la parole.

Monsieur GLÜCK, souhaitez-vous vous exprimer avant ?

M. GLÜCK.- Deux phrases d'introduction pour dire que nous avons déjà délibéré, fin 2022, pour augmenter la participation de la Ville pour le risque prévoyance et le risque santé. Il s'agit là d'une délibération pour renouveler le conventionnement sur le risque prévoyance.

Mme ABDELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous arrivons au terme d'une convention essentielle pour nos agents, la protection sociale complémentaire prévoyance. L'enjeu de son renouvellement n'est pas uniquement technique, il touche directement à la protection de celles et ceux qui font vivre le service public municipal au quotidien. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui une nouvelle convention, proposée par le centre de gestion, qui marque des avancées.

En élargissant le niveau de protection d'abord, pour une prise en charge complète des accidents de la vie, la protection intègre désormais la couverture du risque invalidité, un risque souvent sous-estimé, qui peut bouleverser une carrière comme une vie.

La Ville, de son côté, prend déjà en charge pour tous les agents le maintien du régime indemnitaire en cas de demi-traitement ou en cas de longue maladie. Ce sont deux garanties que nos agents municipaux n'ont pas à souscrire.

Ensuite, nous renforçons notre effort de solidarité. La Ville continue de prendre en charge 50 % de la cotisation mensuelle, mais elle le fait désormais sans plafond, car la protection sociale ne doit pas être un luxe, elle doit rester accessible à tous, quel que soit l'âge, la situation ou le parcours de vie.

Enfin, la cotisation est fixée à un taux unique de 2,45 % pour le régime de base, quel que soit l'âge ou l'état de santé de l'agent. Autrement dit, l'équipe municipale met en œuvre une protection fondée sur l'égalité et la solidarité, qui garantit une couverture lisible, juste et stable pour l'ensemble de nos agents.

La qualité du service public dépend aussi de la qualité de la protection que nous offrons à celles et ceux qui l'incarnent. En choisissant d'élargir les garanties, d'assurer un niveau de participation employeur significatif, et d'uniformiser les cotisations sans discrimination, nous faisons le choix d'une politique sociale ambitieuse, protectrice et profondément alignée avec nos valeurs.

Il ne nous reste plus qu'à voter l'adhésion à cette nouvelle convention, ce que nos cinq groupes feront sans hésitation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GLÜCK, après l'introduction que vous avez faite, cela n'appelle pas de réponse de votre part.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Approuvé unanimité.

28. REMUNERATION DES AGENT.ES RECENSEURS – M. Olivier GLÜCK

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. NOUVELLE TARIFICATION POUR L'ANNEE 2026 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE SERVICE FUNERAIRE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention de l'ensemble des Groupes de la majorité. Je laisse la parole à Sébastien CHATAING.

M. CHATAING.- Monsieur le Maire, chers collègues, si nous sommes très attachés au fait de construire une ville solidaire et accessible dans ses services publics à toutes et tous, le service funéraire n'en fait pas exception. Il peut être terriblement onéreux d'accompagner ses proches dans les derniers moments des obsèques et sépultures.

C'est pourquoi nous avons toujours été attachés à ce que la Ville puisse proposer un vrai service public funéraire. La création de la SPL est en cela une réussite. Elle donne à chacune et chacun la possibilité d'enterrer ses proches dignement et de pouvoir trouver une sépulture pour les plus indigents, tout en rationalisant la gestion de ce service, qui, avant la SPL, était compliquée.

Ce service public est d'autant plus indispensable que le secteur marchand s'est emparé des obsèques pour en faire une véritable rente. Il n'y a malheureusement pas besoin de lire le

livre « Les charognards » récemment paru pour le constater. À Villeurbanne, nous avons régulièrement des demandes d'aides au CSAS par des personnes auxquelles les sociétés privées réclament des sommes astronomiques suite aux obsèques de leurs proches.

Les évolutions tarifaires proposées restent tout à fait mesurées : plus 1,07 % par rapport au tarif 2025, sur les 5 % possibles sans avenant. À noter, au-delà de l'application de ce taux de progression, que la SPL propose également un maintien du tarif 2025 pour les cercueils, afin de proposer des tarifs toujours plus accessibles par rapport aux opérateurs commerciaux.

Nous nous réjouissons que soit assurée une politique funéraire permettant à toutes les familles d'accéder à des obsèques assurant la dignité du défunt et l'accompagnement de ses proches dans la période de deuil. Construire une ville solidaire doit se faire dans toutes les étapes de la vie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CHATAING.

C'est un sujet dont on parle peu, qui est extrêmement sensible. Merci d'abord aux élus qui ne peuvent pas s'exprimer, parce qu'ils sont en conflit d'intérêts : Laura GANDOLFI, Alain BRISSARD, Cristina MARTINEAU, Antoine COLLIAT, qui siègent dans cette SPL. Merci pour le travail réalisé, parce qu'au-delà de la simple question du tarif, il s'agit bien de savoir quel modèle nous voulons sur la prise en charge collective du décès, et sa prise en charge notamment dans les questions d'organisation des obsèques.

C'est aussi finalement une nouvelle manière de réaffirmer que nous faisons le choix de maintenir un service public funéraire et de faire en sorte que ce moment de la vie si particulier ne soit pas accaparé simplement par des intérêts privés et pécuniaires, pour faire de l'argent sur ce moment très difficile à vivre.

J'espère que nous serons de plus en plus nombreux dans les collectivités à nous positionner de cette manière, y compris sur le territoire métropolitain.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - ANNEE 2025 – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE A LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LE SOUTIEN AU

MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE "DESTINATION GRATTE-CIEL" POUR 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FABRIQUE VILLEURBANAISE POUR L'ANIMATION D'UN RESEAU DE CREATRICES ET CREATEURS ARTISAN.ES VIVANT ET/OU TRAVAILLANT A VILLEURBANNE
– Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. le MAIRE.- Mme Caroline ROGER-SEPPI va présenter ce rapport.

Mme ROGER-SEPPI.- Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots pour souligner notre soutien à cette initiative citoyenne récente. Depuis quelques années, nous voyons le paysage commercial se transformer profondément : fermetures d'enseignes nationales et montée de plateformes en ligne entre autres. J'ai eu l'occasion d'en parler à maintes reprises.

Face à ces évolutions, notre responsabilité est de soutenir un commerce de proximité indépendant, ancré dans nos quartiers et créateur de lien social. C'est le sens des actions que nous menons, qu'il s'agisse de la revitalisation du cours Tolstoï ou du soutien au management de centre-ville que nous venons de voter à l'instant.

Par cette autre délibération, nous avons l'occasion d'aller un tout petit peu plus loin. La Fabrique villeurbanaise, créée en 2024, rassemble près de 80 entrepreneurs, artistes et artisans, vivant ou travaillant à Villeurbanne, majoritairement des femmes. Sa mission est de faire connaître et valoriser ces métiers et savoir-faire locaux, occuper le territoire avec des événements type marché de créateurs, ou encore animer un réseau d'entraide et de partage d'expériences.

En soutenant cette association, nous soutenons l'économie durable, l'artisanat, la créativité et l'emploi sur notre territoire, mais pas seulement. À l'heure où les femmes doivent encore se battre pour accéder aux mêmes salaires et opportunités que les hommes, cette association incarne une réponse concrète : des femmes qui créent, entreprennent et prennent en main leur avenir professionnel.

Je suis ravie de soutenir cette initiative et vous invite à voter favorablement à cette subvention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BAIL (BRIGADE ASSOCIATIVE INTER LOCATAIRES), ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ENCADREMENT DES LOYERS POUR L'ANNEE 2025 – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Mme THOUVENOT présente ce rapport, et il y a ensuite une explication de vote et une demande d'intervention pour le Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération s'inscrit dans notre stratégie d'accompagnement des locataires en situation de mal-logement, que ce soit dans le cadre d'habitat indigne, de l'habitat dégradé, de la suroccupation, de la recherche de logement dans le parc privé, des dossiers pour le droit au logement opposable et, depuis le début de ce mandat, dans la mise en œuvre de l'encadrement des loyers.

L'association BAIL a déployé des permanences dans la métropole dédiées à l'encadrement des loyers, tout comme la Confédération sociale des familles.

Les recours se multiplient et les remboursements des trop-perçus sont effectifs.

En 2024, les trop-perçus restitués aux locataires se sont élevés à 367 000 €. Et les propriétaires ont écopé d'amendes autour de 56 000 €. Tout cela pour les recours administratifs.

En parallèle, il y a des recours judiciaires.

Un jugement a été rendu le 21 février 2025 permettant la mise en conformité du bail et le remboursement des trop-perçus aux deux colocataires d'un montant de 4 008,35 €.

Pour l'encadrement des loyers, nous sommes face à deux enjeux.

Bien sûr, il faut lutter contre le non-recours et continuer à accompagner dans la durée les locataires pour les sécuriser dans leurs démarches, car cela reste difficile, face à des propriétaires parfois intimidants ou jouant de mauvaise foi, d'aller au bout de la démarche.

Le deuxième enjeu est à l'échelle nationale. La loi d'expérimentation qui a permis l'encadrement des loyers prend fin en 2026. Un premier rapport parlementaire a été produit. Un autre rapport interministériel est attendu dans les tout prochains mois. Il y a consensus aujourd'hui dans beaucoup de villes, quel que soit le bord politique, pour pérenniser cet encadrement et aussi améliorer la loi, notamment pour mieux définir ce qu'on appelle le complément de loyer.

Nous sommes un certain nombre d'élus à attendre avec impatience une décision de la Cour de cassation. Oui, parfois, nous attendons des décisions de la Cour de cassation avec impatience ! Dans ses conclusions, l'avocat général a estimé que le complément de loyer était abusif et, de fait, détournait l'esprit de l'encadrement des loyers.

En effet, dans certains cas, c'est un ascenseur pour atteindre le sixième étage qui justifie un complément de loyers équivalent au montant du loyer de base. Dans d'autres cas, c'est une cuisine équipée. Bref, nous verrons ce que diront les juges de la Cour de cassation.

Mais d'ores et déjà, les villes engagées dans l'alliance, comme le secteur associatif ou la fondation pour le logement pour l'encadrement des loyers ont bon espoir.

L'encadrement des loyers, c'est du pouvoir d'achat pour les ménages et c'est la lutte pour la dignité des personnes dans le logement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Émilie PROST, pour l'explication de vote.

Mme PROST.- Je vous remercie. Je suis navrée, il y a eu un petit quiproquo, ce sera bien une intervention, cela a été indiqué aux services en début de Conseil.

M. LE MAIRE.- Très bien, vous avez la parole.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous vous en rappelez peut-être, nous n'avions pas été favorables l'année dernière à la subvention accordée à l'association BAIL. Nous soutenions sur le fond le besoin des locataires du parc privé, souvent moins accompagnés que ceux du parc social, d'être suivis sur les problématiques juridiques liées au logement.

Pour autant, cette nouvelle association ne nous paraissait pas assez aguerrie, ni assez reconnue par les acteurs du secteur de l'habitat, pour pouvoir assumer ce rôle de vérification puis, souvent, ce rôle de suivi des litiges en matière d'encadrement des loyers. Et bien sûr, au-delà de l'accès à l'information, qui peut être un premier pas indispensable pour les locataires.

Nous craignons aussi que cette structure en supprime d'autres, ainsi que des associations déjà engagées sur le terrain depuis de nombreuses années.

Toutefois, il semble que cette année, la structure ait fait ses preuves, mais également qu'elle ait pu nouer des partenariats indispensables pour que son rôle et son efficacité soient légitimés. Nous voyons que c'est le cas, du fait du soutien des services étatiques, mais également de la fondation pour le logement des défavorisés.

Ainsi, nous voterons favorablement.

Toutefois, nous nous permettons quelques remarques plus générales, alors même que le sujet de l'encadrement des loyers tient une place qui s'accroît dans l'actualité nationale et métropolitaine, comme l'a justement rappelé Mme la Première adjointe.

Si un récent rapport parlementaire bipartisan a en effet conclu au fait que l'encadrement des loyers n'avait aucun impact sur l'offre locative et devait être poursuivi et affiné, il n'en demeure pas moins que, comme tout dispositif expérimental, une évaluation de la politique publique mise en œuvre est essentielle.

En cela, mon groupe social-démocrate a salué lundi, en Conseil métropolitain, la convention conclue avec l'École normale supérieure et l'Université Lyon 3, visant à faciliter le travail des deux chercheuses en transmettant des données métropolitaines dans le cadre du projet « encadrement des loyers, stratégie, adaptation et spatialité ». Et comme l'a rappelé mon très expérimenté collègue, une métropole moderne et responsable ne peut se priver du regard des sciences sociales, de leur capacité d'analyse, de mise en perspective et parfois de contradiction créatrice.

À la lumière de ces travaux, le dispositif, en espérant qu'il soit pérennisé à la fin de l'année prochaine, comme cela a été indiqué également, pourra certainement s'améliorer en localisant de manière plus conforme et efficiente certains secteurs de notre métropole, mais également, et cela a été dit aussi, pour mieux définir l'application du complément de loyer.

Enfin, et pour conclure, nous rappelons également dans cette enceinte qu'une politique publique volontariste en matière d'habitat et de logement ne peut se limiter à l'encadrement des loyers, mais doit faire place à des dispositifs innovants, tels que la foncière solidaire CIC Logement d'abord, soutenue également ce lundi à la Métropole et permettant d'acquérir et de rénover des logements vacants pour les mettre à la disposition de personnes en situation de précarité, avec un réel accompagnement social. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le Groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble, la parole est à M. Mathieu GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, et si les locataires pouvaient économiser 1 700 € par mois ? C'est par ces mots que la Fondation pour le logement des défavorisés, la CNL, la CSF, le DAL, Locataires ensemble et d'autres associations, parmi lesquelles la Brigade associative inter-locataires que nous finançons ce soir, débute leur pétition pour la pérennisation après novembre 2026 de l'encadrement des loyers en France.

Car depuis deux ans, cette association aide les locataires à savoir quand et comment agir, si les propriétaires ne respectent pas les règles sur les loyers, en fournissant soutien et information sur les communes de Lyon et Villeurbanne. Leurs actions sont nécessaires quand on sait qu'un quart des logements à Villeurbanne ne respecte toujours pas l'encadrement des loyers. C'est dire le sentiment d'impunité de leurs propriétaires.

Mais ce n'est pas étonnant, quand on connaît la concentration des logements en location, aux mains de quelques privilégiés. En chiffres, on sait que 3,5 % des propriétaires possèdent 50 % des logements locatifs privés en France. Pour eux, le logement est une source de revenus comme une autre.

Cette concentration est d'autant plus vraie dans les grands centres-villes urbains.

Villeurbanne est évidemment concernée, avec 29 % des logements villeurbannais possédés par des ménages propriétaires de cinq logements ou plus. C'est particulièrement criant dans certains quartiers, à la Soie ou dans les quartiers proches de Lyon, de La Doua ou du centre-ville.

Grâce à l'action de BAIL, c'est, comme le disait Mme la Première adjointe, 367 000 € de loyers trop-perçus qui ont été remboursés. Quand on sait que le logement est le premier poste de dépenses des Français et pèse en moyenne 27 % de leur budget, on voit bien que ce combat est vital pour de nombreux habitantes et habitants.

Il faut défendre l'encadrement des loyers, ainsi que toutes les mesures qui permettent aujourd'hui de faire baisser le prix du logement et lutter efficacement contre la spéculation immobilière. Défendons partout et tout le temps le droit au logement digne et abordable.

M. LE MAIRE.- Si tout le monde est d'accord, Madame la Première adjointe, je ne suis pas sûr que cela appelle une réponse de votre part. Merci, car ce n'est pas toujours facile pour un groupe de l'opposition de faire amende honorable, comme il vient de le faire, en disant que maintenant, ils étaient rassurés sur l'association. Nous pouvons tous nous en féliciter, puisque c'est au service des habitantes et habitants de notre ville.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET A LA MAISON DU CITOYEN POUR L'ANNEE 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'HOSPITALITE ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il y a une intervention commune pour l'ensemble des Groupes de la majorité, portée par Antoinette BUTET. Monsieur GARABEDIAN, vous voulez dire un mot au départ ?

M. GARABEDIAN.- Une mini intervention pour dire que c'est un rapport qui réaffirme l'engagement porté sur les politiques d'hospitalité et de lutte contre le sans-abrisme. Nous en parlons tout à l'heure. Dans un contexte où la pauvreté explose et le nombre de personnes à la rue, dont des enfants, n'a jamais été aussi haut. C'est l'occasion de rappeler notre soutien aux associations, dont nous parlons également tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame BUTET ?

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire. Ce sera une brève intervention pour soutenir ce rapport.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Quand on aime les compétitions comme les libéraux, on aime battre des records. L'année dernière, notre pays en a battu deux :

En 2024, plus de 24 000 ménages ont été expulsés de leur logement ; une augmentation de 51 % par rapport à 2019.

En 2024 toujours, 912 personnes ont été retrouvées mortes dans la rue ; une augmentation de 51 % par rapport à 2019.

Comme le rappelle Le Collectif Les Morts de la Rue : *« Le fait d'être "sans domicile" constitue un facteur de mortalité prématurée, avec une espérance de vie 32 ans de moins par rapport à la population générale. »*

Auteur de l'abjecte loi facilitant les expulsions, Guillaume Kasbarian a déclaré *« assumer ce record d'expulsions »*, avant d'ajouter : *« on devrait même aller plus loin »*.

Il y a trois millions de logements vacants en France ; soit 10 logements vides pour chaque personne à la rue. Quand on a été Ministre du logement comme M. Kasbarian, on ne devrait pas se vanter de ce bilan.

Tant que les gouvernants placeront le droit de propriété au-dessus du droit à la vie, nous devons nous battre aux côtés des associations pour venir en aide aux sans-abris.

Nous voterons donc pour ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention.

Vous souhaitez en dire un mot, Monsieur GARABEDIAN ?

M. GARABEDIAN.- Non.

M. LE MAIRE.- Pour le Groupe Communiste et Républicain, Mme Christine GOYARD GUDEFIN.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le rapporteur, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il y a quelques jours, le Secours populaire fêtait son 80^{ème} anniversaire. Né de la résistance, issu de la fusion du Secours rouge et de l'AVDN (association des victimes du nazisme), dans un pays où tout manquait, où tout était à reconstruire.

Le mois dernier, ce sont les Restos du cœur qui fêtaient les 40 ans de l'appel de Coluche. Un appel presque pour rire, pour créer une cantine « *qui aurait comme ambition au départ de faire 2 000 ou 3 000 couverts par jour gratuitement* ». L'année dernière, ce sont 163 millions de repas qui ont été distribués par les seuls Restos du cœur.

Tous les 40 ans, on fonde une organisation pour venir en aide aux plus démunis. Cette année, il semble qu'on ait oublié de le faire.

Pourtant le besoin est toujours présent : plusieurs centaines de millions de repas sont servis chaque année par les associations d'aide alimentaire en France.

Après des décennies de politiques libérales, le constat est là : les riches sont de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres.

Si des millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire, si notre pays compte désormais près de 10 millions de pauvres, ce n'est pas le fruit du hasard. Un jour peut-être, nous refuserons qu'un enfant sur cinq soit pauvre dans un pays riche.

Il faudra bien alors que l'on trouve collectivement le courage de faire la révolution pour enfin partager les richesses, et non seulement la misère.

Mais en attendant, il faut continuer, plus que jamais, à soutenir les associations de solidarité et les banques alimentaires qui apportent « *un peu de pain et de chaleur à ceux qui n'ont plus rien* », comme le dit la chanson. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA KOMUNE – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ITINOVA POUR LA COORDINATION DU PROJET DEFI – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS DU RHONE (ACEPP) – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

43. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "UNE SOURIS VERTE" – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACAD'AMI BALLE AUX PIEDS DANS LE CADRE DE SON PROJET "DE L'ECOLE AU CLUB DE SPORT EN PASSANT PAR LE PERISCOLAIRE" – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

45. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU RESEAU CANOPE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FORMATION ACTION EDUCATION DU DEHORS – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVE COLLEGIEN/LYCEEN – Mme Sonia TRON

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

47. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "MEMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES" – M. Frédéric VERMEULIN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité –

48. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention commune pour l'ensemble des Groupes de la majorité. Monsieur FRIOUX, en dites-vous un mot avant ?

M. FRIOUX.- Non, je répondrai.

M. le MAIRE.- Très bien. Je laisse donc la parole à Aurélie LOIRE, pour intervenir pour le compte de l'ensemble des Groupes de la majorité.

Mme LOIRE.- Monsieur le Maire, cette intervention se veut un soutien au financement complémentaire au théâtre de l'Iris.

Cette structure artistique, dont notre ville peut être fière, témoigne à son insu des crises successives rencontrées par le secteur culturel et des difficultés à envisager sereinement l'avenir. Si vous n'avez pas suivi l'ensemble de la série dramatique, nous vous proposons un rapide résumé des épisodes précédents.

2020, la crise sanitaire conduit à la fermeture immédiate, et pour une longue durée, des salles de spectacle.

2021, la réouverture progressive des équipements culturels se fait au gré de protocoles sanitaires.

2022, le théâtre de l'Iris est victime d'importants dégâts des eaux mettant en péril la pérennité de l'activité.

2023, la Ville de Villeurbanne décide de la rénovation complète de la salle de spectacle.

Après 18 mois de saison délocalisée chez les partenaires villeurbannais (l'espace Tonkin, le RIZE, le CCVA, l'ENM), le théâtre de l'Iris réouvre le 19 décembre 2024.

En février 2025, à mi-parcours de l'année scolaire, un gel de la part collective du Pass culture est annoncé, signant un coup d'arrêt à des projets artistiques au sein d'établissements scolaires et un coup dur pour les recettes de théâtre.

Début septembre 2025, le fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle est gelé lui aussi, suite à une inscription budgétaire délibérément sous-évaluée.

Fin septembre 2025, gel par la Direction régionale des affaires culturelles de la subvention au théâtre de l'Iris, qui se traduit par une diminution de 10 000 €. Ainsi, malgré le réchauffement climatique, la tendance en matière de financement des politiques culturelles semble être au gel, quand il ne s'agit pas d'une extinction en bonne et due forme, comme en région Pays de la Loire.

Le projet de loi de finances actuellement en débat à l'Assemblée nationale ne laisse rien présager de bon. Le soutien à la création est en effet en baisse pour la première fois depuis plus de dix ans, avec une diminution des crédits de 34 M€. Sans compter l'incertitude concernant le financement des collectivités territoriales, déjà abordée lors de nos échanges sur le budget.

La violence de ces décisions fait peu de cas de l'engagement des artistes dans la cité. Le théâtre de l'Iris, c'est un lieu, mais ce sont surtout des liens. Ancré dans le quartier de Cusset depuis plus de 35 ans, il a su tisser un dialogue avec de nombreuses structures telles que les centres sociaux de Cusset, de la Ferrandière, de l'association Monod Solidaire, grâce aux ateliers pour enfants et aux sorties aux spectacles. Mais aussi le dispositif artistique Entrer dans le jeu, qui fête ses 20 ans cette année. Une étonnante aventure collective qui tisse de nombreux partenariats avec des associations et des organismes d'insertion.

Pour faire face aux nombreux maux qui agitent notre monde, le théâtre de l'Iris donne à entendre cette saison ceux d'un employé de maison, d'élèves et d'élèveuses, de Molière, mais aussi d'Antoine de Saint Exupéry, dont le Petit Prince fera l'objet de la prochaine création de la compagnie.

Ainsi, je vous propose de conclure avec une citation de ce dernier : « *C'est une folie d'haïr toutes les roses parce qu'une épine vous a piqué, d'abandonner tous les rêves parce que l'un d'entre eux ne s'est pas réalisé, de renoncer à toutes les tentatives parce que l'on a échoué.* »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur FRIOUX ?

M. FRIOUX.- Que dire ?

(Rires dans la salle)

Je serai un peu moins poétique ce soir. Je saisis la balle au bond, parce que le théâtre de l'Iris, qui est cher à la municipalité depuis des lustres, a aussi comme devise : « *Un lieu, des liens.* » La culture, comme le disait Edgar Morin, c'est aussi fabriquer des liens qui nous rassemblent, au-delà des histoires diverses des communautés, et la convention de Faro peut aussi en témoigner.

Je saisis la balle au bond aussi pour remercier les services culturels de la Ville, qui n'ont pas fait preuve d'immobilisme depuis cinq ans. Il se trouve qu'il y a cinq ans, en novembre 2020, Monsieur le Maire, souvenez-vous, nous lancions la candidature Capitale française de la culture, avec nos équipements et nos partenaires, le directeur du théâtre de l'Iris de l'époque, Philippe Clément, et son président, Serge Rifkiss, et évidemment les directions de tous nos partenaires, du TNP au Zola, en passant par l'Institut d'art contemporain, les ateliers Frappaz, etc.

Le 17 octobre dernier, la Ministre Rachida Dati est venue signer une convention de territoire avec la Ville, *illustrant l'engagement de l'État pour la culture*. Je lis le communiqué de presse du site internet. Cette semaine, au salon les Maires, en Île-de-France, le ministère diffusait une plaquette, à destination des Maires et des représentants des municipalités, intitulée : « *Le ministère développe son action en lien étroit avec les collectivités territoriales via ses services déconcentrés.* »

Cela me permet également de remercier la DRAC Auvergne Rhône Alpes et le Directeur régional Marc Drouet, qui est parti il y a quelques semaines, et qui a beaucoup accompagné les équipements du territoire villeurbannais. Et souhaiter la bienvenue à la personne qui va lui succéder bientôt.

Rappeler aussi au ministère que les collectivités territoriales sont les premières financeuses de la culture, dans ce que l'on appelle maintenant les « territoires », que l'on appelait avant la « province », puisqu'une grande partie des budgets du ministère est aussi dévolue aux institutions culturelles parisiennes, qu'il s'agisse bien sûr des opéras, des théâtres, des musées, dont la sécurité est un sujet épineux.

Nous portons aussi la charge d'une compétence partagée.

Les Régions, en ce moment, ne jouent pas forcément le jeu qu'elles jouaient lorsqu'elles étaient plus à gauche, dans les années 2000-2010. Et les municipalités font un effort encore maximal, dans les contraintes budgétaires que l'on connaît, qui ont été rappelées au début de cette séance avec le débat d'orientations budgétaires.

Merci à tous les Groupes de la majorité de leur soutien pour la culture. C'était aussi l'occasion de saluer toutes celles et tous ceux qui travaillent, d'un côté ou d'un autre, pour nos acteurs et actrices du monde culturel.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

49. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJETS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES – M. Stéphane FRIOUX

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

50. ORGANISATION DE LA FETE DU LIVRE JEUNESSE 2026 DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. M. FRIOUX est donc très triste, parce qu'il ne peut pas nous en dire un mot, nous dire que cela va être un moment incroyable, qu'il faut noter dans votre agenda que ce sera du 22 au 26 avril 2026, et que l'on peut déjà remercier les équipes qui préparent cette 27^{ème} édition.

Cela vous va, Monsieur FRIOUX ? Très bien.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

51. RENOUVELLEMENT DU LABEL INFORMATION JEUNESSE DE L'ESPACE JEUNES - DIRECTION JEUNESSE - PERIODE 2024-2030 – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- M. CROMBECQUE nous présente le rapport.

M. CROMBECQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'espace jeunes, un lieu incontournable, incroyable et aussi important pour les jeunes du territoire villeurbannais qui, rappelons-le, pour les moins de 30 ans, représentent 46 % de la population de notre territoire. Si j'interviens ce soir, c'est aussi pour apporter un éclairage sur cette partie de notre population dont on parle finalement assez peu en Conseil Municipal. Je profite de ce dépôt de projet de labellisation de l'espace

jeunes, que les plus anciens continuent d'appeler le BIJ, mais il a bien changé de nom. Il faut maintenant parler d'espace jeunes.

Il est actuellement situé au 48, rue Verlaine. Il est accessible et ouvert aux jeunes et aux moins jeunes. Tout le monde peut y aller. Et pour les 12-30 ans, la population cible de cet espace jeunes, il représente un lieu important de ressources, puisqu'il est basé sur l'accueil inconditionnel, sur une politique d'information et d'accompagnement sur l'orientation, sur l'emploi, la formation, les droits, la mobilité, la santé, la citoyenneté, les loisirs, autrement dit, tous les pans de la vie d'un jeune de 12 à 30 ans, même si cela concerne aussi ceux qui ont un peu moins ou un peu plus. Mais notre public est les 12-30 ans.

Le service jeunesse, à travers l'espace jeunes, travaille en articulation avec des partenaires du territoire, que ce soit des associations, les établissements scolaires et l'ensemble des acteurs jeunesse.

Permettez-moi quelques chiffres. Pour l'année 2024-2025, ce sont 2 700 jeunes qui ont été accueillis individuellement à l'espace jeunes, 234 actions collectives, portées directement par le service jeunesse ou par des partenaires au sein de l'espace jeunes, 27 % des jeunes qui viennent à l'espace jeunes pour utiliser l'espace public numérique. Derrière ce terme un peu technique, c'est tout simplement la mise à disposition d'ordinateurs pour des jeunes qui n'en ont pas forcément, ou qui n'en ont pas une utilisation aisée. Cela fait aussi partie de ce travail, avec les demandes, parfois, de renseignements en ligne.

Le dossier qui est proposé au vote du Conseil Municipal est un projet très construit, avec un projet pour 2025-2030. Pourquoi 2025-2030 ? Car nous avons eu un petit laps de temps complémentaire, il aurait fallu le redéposer en 2024, mais avec la réorganisation, le déménagement, l'encombrement des services de l'État, nous avons pu obtenir ce petit délai. Nous allons rattraper ce retard.

Mais nous n'avons en tout cas pas de retard sur les ambitions, puisque ce projet vise un système d'information jeunesse global. Il vise à renforcer la territorialisation avec des actions hors les murs. Si les jeunes ne viennent pas à l'espace jeunes, l'espace jeunes ira aux jeunes. Adapter des outils et des supports aux pratiques des jeunes. La question n'est pas tant de savoir si les conseillers et les agents de l'espace jeunes savent utiliser les outils, il faut trouver les moyens de communiquer avec des outils dédiés aux jeunes.

Intensifier la coopération avec les établissements scolaires. Cela se fait et doit continuer à être notre politique. Et je pourrais associer Stéphane FRIOUX, puisque l'espace jeunes soutient aussi les projets étudiants et accueille les associations étudiantes dans ses murs pour des permanences, notamment d'aide psychologique, par des associations étudiantes, vis-à-vis d'autres étudiants qui sont en souffrance sur le territoire.

Et dernier point, et vous savez à quel point il m'est cher, mais je sais, Monsieur le Maire, qu'il vous est cher aussi : le renforcement de la collaboration avec les acteurs de l'éducation populaire.

Ces orientations sont très politiques, à travers un dossier de labellisation.

Il vous est demandé ce soir de voter pour ce dépôt de projet auprès d'une commission régionale qui sera présidée par la Direction régionale départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en présence du centre régional d'information jeunesse,

avec lequel nous avons travaillé, et surtout les services, à l'élaboration de ce projet d'une richesse absolue.

Permettez-moi, avant de vous inviter à le voter unanimement, de saluer les équipes de service jeunesse qui se mobilisent pour être présentes sous toutes les formes possibles pour trouver des débouchés et un accompagnement pour les jeunes du territoire de Villeurbanne. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

52. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE LA CASERNE VILLEURBANNE LA DOUA – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention.

Monsieur CROMBECQUE, vous répondrez après ?

M. CROMBECQUE.- Je vais attendre la question.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je donne donc la parole à Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens d'abord à saluer l'objet de cette délibération et exprimer mon soutien plein et entier à l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association des sapeurs-pompiers de la caserne Villeurbanne La Doua.

Leur engagement quotidien, tant sur le plan opérationnel que dans les actions de formation, d'éducation, de solidarité, mérite toute notre reconnaissance.

Cependant, cette délibération nous offre aussi une opportunité de rappeler une réalité plus large. Le SDMIS dont dépendent nos pompiers traverse une période de tension et de souffrance. Nous le savons, la Ville de Villeurbanne n'est pas le principal financeur du SDMIS, mais nous en sommes tous bénéficiaires. Et c'est en tant que tels que nous devons nous sentir concernés.

Et c'est à vous, chers collègues de la majorité, que je m'adresse particulièrement. De la Métropole essentiellement.

Vous qui siégez aussi à la Métropole, vous qui avez la responsabilité de financer et d'organiser ce service, vous ne pouvez pas ignorer les signaux d'alerte envoyés par les pompiers. Leur manifestation devant la Métropole et l'Hôtel du Département ce lundi ne sont pas des caprices, mais l'expression d'un système à bout de souffle, un système dont vous êtes en partie les garants.

Les conclusions du Beauvau de la sécurité civile, rendues publiques le 4 septembre dernier, soulignent la nécessité d'une refonte du système. Cette réflexion doit impliquer tous les

acteurs, l'État, le Département et surtout la Métropole, principal financeur du SDMIS. Votre rôle à votre échelle est d'abord d'être à l'écoute.

Les pompiers ne demandent pas seulement des moyens financiers, mais aussi une considération pour leurs missions essentielles, notamment dans le domaine des soins d'urgence à la personne, qui représente aujourd'hui la majorité de leurs interventions.

Il ne s'agit pas ici de polémiquer, mais de rappeler que la sécurité et la santé publique sont l'affaire de tous. La période électorale ne doit pas vous détourner de cette responsabilité collective, vous devez veiller à ce que les pompiers soient entendus et soutenus pour le bien de tous les habitants métropolitains. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'espère que Yann CROMBECQUE m'excusera de répondre. Il me semble que ce n'est pas tout à fait le lieu. Vous interpellez plutôt les élus métropolitains qui siègent dans cette assemblée. Mais je comprends ce que vous voulez dire.

Ce que je veux redire ici, c'est qu'en tant que Maire, je suis extrêmement attentif à la situation des sapeurs-pompiers et attaché au dialogue social. Je leur ai dit à chaque fois. Y compris, je me rappelle très bien être allé les voir un 31 décembre, plutôt pour les saluer, comme nous le faisons régulièrement avec les équipes et Yann CROMBECQUE.

Ils avaient commencé à plaisanter en disant : « *Si l'on vous gardait avec nous, Monsieur le Maire* ». Je leur avais dit que j'étais prêt à discuter, mais qu'il me semblait qu'il fallait réserver cette question de la rémunération et de l'indemnisation au dialogue social.

Personne n'imagine un instant, et vous ne l'avez pas fait, que ces 3000 € ont quoique ce soit à voir avec les demandes. Il se trouve que cela accompagne un projet de restructuration de la caserne que nous inaugurerons la semaine prochaine.

Sur cette question, j'ai une seule inquiétude : qu'à la veille des élections, et je leur avais déjà partagé en ces termes il y a un an, chacun et chacune s'amuse à instrumentaliser la situation uniquement à des fins électoralistes très personnelles, pour lesquelles, finalement, la condition des sapeurs-pompiers, auxquels nous sommes toutes et tous très attachés dans cette salle... J'en suis persuadé, je suis sûr qu'il n'y a aucun débat là-dessus.

Que finalement, ce soient eux qui en fassent les frais. Je crois, à la fois moi, en tant que Maire, et les élus métropolitains de notre majorité, que nous sommes très attentifs, nous sommes dans la discussion, et nous essayons de ne pas en faire un sujet électoraliste, car il me semble que, sinon, ce sont les pompiers qui le perdront.

Par ailleurs, puisque vous êtes un Groupe qui a des liens avec le Gouvernement actuel dans votre composition plurielle, je dis qu'en tant que Maire et élu métropolitain, j'ai une immense attention à ce qui pourrait sortir de ce Beauvau de la sécurité civile, qui propose des réformes culturelles, des pistes de financement, mais qui, pour l'instant, ne produit pas des résultats. Il n'est pas facile, pour une Collectivité comme celle de la Métropole de Lyon, de se positionner dans cette incertitude.

Je vous partage ma ligne, par respect pour les sapeurs-pompiers qui assurent ce rôle central de protection civile. Je suis attentif à leur situation. Je souhaite que leur condition s'améliore. Mais je leur souhaite surtout de ne pas tomber dans le piège de l'instrumentalisation individualiste de la campagne électorale qui s'annonce.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

53. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - GROUPE JEAN BART – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Mme DEMARS.- Nous sommes sur la 275 ?

M. LE MAIRE.- Non, sur la 263. Mais je ne vois pas arriver la 275.

Mme DEMARS.- Elle est plus loin.

M. LE MAIRE.- Vous êtes pressée. Vous aussi, vous voulez aller soutenir l'ASVEL qui joue contre Monaco ce soir ? Je vous comprends.

54. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES APPRENTIS D'AUTEUIL POUR L'ANNEE 2025 – M. Yann CROMBECQUE

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

55. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

56. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "PARTENARIATS EUROPEENS ET COOPERATION INTERNATIONALE" – M. Ikhlef CHIKH

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

57. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE POUR 2025 – M. Ikhlef CHIKH

M. le MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention pour les Groupes Communiste et Villeurbanne Insoumise Ensemble. M. Cyril HAULAND-GRØNNEBERG va prendre la parole. Monsieur CHIKH, vous en dites un mot avant ?

M. CHIKH.- Je répondrai ensuite en faisant quelques rappels sur cette délibération.

M. HAULAND-GRØNNEBERG.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Merci pour ce rapport qui concerne donc l'attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée, qui affrète l'Ocean Viking, dont j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'il menait un travail exemplaire en mer Méditerranée pour le secours des migrants qui se trouvent en situation périlleuse, le tout sous pavillon norvégien.

À ce sujet, l'association SOS Méditerranée a tenu à dénoncer des faits d'une particulière gravité à travers une déclaration publiée sur un blog de Médiapart, que je pense utile de porter à votre connaissance tellement elle est éloquente et se suffit à elle-même. Je cite :

« Ces dernières semaines, la violence en Méditerranée a franchi un nouveau seuil. À quatre reprises en six semaines, des garde-côte libyens ont ouvert le feu sur des embarcations en détresse, mais aussi sur des navires humanitaires venus leur porter secours.

Lors de la dernière attaque, le 12 octobre, un patrouilleur libyen a tiré sur une embarcation dans les eaux internationales. Trois personnes ont été grièvement blessées, dont un adolescent de 15 ans, tombé dans le coma.

Ce grave incident s'inscrit dans un contexte de violence croissante : depuis l'attaque de l'Ocean Viking le 24 août dernier, deux autres navires de Sea-Watch et SOS Humanity ont également été pris pour cible.

Pour aggraver la situation, les garde-côte libyens utilisent des bateaux, des armes et des moyens fournis par l'Europe.

L'Italie vient tout juste de renouveler son accord de coopération avec la Libye, assurant la poursuite de ce soutien politique, économique, et logistique. Un accord avec ceux-là mêmes qui ont attaqué notre navire, l'endommageant gravement, et forçant l'équipage à rester à quai.

Chaque jour où nous ne pouvons pas reprendre la mer, ce sont des vies que nous ne pouvons pas secourir. Pendant ce temps, des hommes, femmes et enfants continuent de tenter la traversée, abandonnés sur l'une des routes migratoires les plus meurtrières du monde.

Cette violence, qui s'exerce dans un grand silence médiatique et institutionnel, renforce notre détermination. Celle de repartir en mer au plus vite pour sauver des personnes en détresse et témoigner de la gravité de ce qui se passe en Méditerranée. »

Fin de cette longue citation. À notre tour de saluer ce courage et cette détermination sans faille de sauver des vies en Méditerranée, conforme au droit maritime où le secours en mer, je le rappelle, n'est pas une option, mais un droit, et même un devoir, que ce soit en Méditerranée ou partout ailleurs dans le monde.

Ce devoir devrait selon nous s'appliquer également sur la terre ferme, dans l'accueil digne de toute personne migrante, réfugiée politique, climatique, économique, en situation régulière ou non, incluant le droit au logement et à la santé.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc cette délibération, comme chaque année.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, y compris d'avoir témoigné ce qui est passé sous silence. Cela n'appelle pas de réponse particulière, Monsieur CHIKH ?

M. CHIKH.- Si, justement, quelques éléments de contexte et de rappel sur cette délibération qui sera, je n'en doute pas, votée.

Il s'agit pour moi de réaliser quelques rappels, puisqu'il s'agit d'une véritable histoire dans cette attribution de subvention. D'abord, il s'agit d'un engagement qui constituait à donner l'exemple en prenant nos responsabilités à Villeurbanne, du côté du globe où nous sommes, au regard de la tragédie qui continue à se tenir en Méditerranée, à laquelle s'ajoute la violence que dénonce aujourd'hui M. Cyril HAULAND GRØNNEBERG, et qui, malheureusement, je le regrette bien, et nous le regrettons tous, est passée sous silence.

Il s'agit de prendre en charge ce que nous estimons, à Villeurbanne, être notre juste part dans cet effort pour sauver des vies, dans cette région du globe, au sujet de laquelle nous sommes, c'est-à-dire l'humanité, collectivement tous concernés.

Enfin, vous l'aurez compris, l'enjeu majeur de cette délibération ne consiste pas à régler seuls la crise tragique qui se tient dans cette région. Il s'agit, au contraire, de tenir notre place au sein du réseau de villes solidaires, et ainsi être en mesure de continuer à interpeller les collectivités solidaires, et de par le fait partenaires, sur le devoir moral relatif à la défense de la communauté de nos valeurs humanistes, et cela, en toute crédibilité à leur endroit.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

58. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ALPIL AU TITRE DE L'ANNEE 2025 POUR SES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT ET LE SANS-ABRISME – M. Antoine PELCÉ

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

59. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE – Mme Agathe FORT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

60. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - BASKET CLUB CHARPENNES CROIX-LUIZET - COMPLEMENT 2025 – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. le MAIRE.- M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA présente le rapport.

M. MOHAMED AHAMADA.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis la liquidation judiciaire prononcée début juillet de l'Asvel Villeurbanne Basket Féminin, le Basket Charpennes Croix-Luizet (BCCL) s'est fortement mobilisé pour accueillir 120 nouvelles licenciées en septembre dernier pour la saison 2025-2026.

Cet effort important, à la fois sur le plan financier, humain et matériel, est à souligner, car il reflète si bien cet esprit de solidarité auquel nous sommes particulièrement attachés.

J'ajoute également que c'est l'un des objectifs de notre convention passée entre l'association BCCL et la Ville, celui de proposer l'accès à la pratique des activités physiques et sportives à tout niveau et pour toutes et tous. Nous en avons ici la démonstration par l'exemple.

Pour autant, cette capacité du BCCL à absorber en peu de temps autant de nouvelles joueuses n'est pas sans conséquences pour leur budget.

Ainsi, pour faire face à ces nouveaux engagements, cette délibération vise à ajuster le montant de la subvention initiale, c'est-à-dire 30 049 €, en l'augmentant par une subvention exceptionnelle de 34 961 €. Cela revient donc à un montant total de 65 010 € pour l'année 2025.

Il vous est donc demandé d'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle au BCCL.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Merci également à l'adjoint aux sports, avec les équipes de la direction du sport, pour avoir accompagné ces possibilités offertes aux familles suite au défaut de l'ASVBF, que nous avons accompagnée depuis de nombreuses années et qui a dû faire face à des difficultés extrêmement importantes. Nous avons eu l'occasion, avec Ali MOHAMED AHAMADA, d'aller voir l'équipe féminine 1 jouer. Tout se passe très bien pour eux.

Merci aussi à l'ensemble des bénévoles et des salariés du club du BCCL dans l'énergie qu'ils ont déployée pour accueillir ces 120 nouvelles licenciées, ce qui a permis à beaucoup de familles de trouver une réponse à cette pratique sportive.

Avec cette évolution, cela fait du BCCL le premier club de la région en nombre de licenciés suite à ces 120 nouvelles licenciées qui ont rejoint ce club. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**61. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –
M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**62. REVALORISATION DU DROIT D'UTILISATION DES BASSINS DES
PISCINES MUNICIPALES PAR LES ETAPS POUR LES LEÇONS DE NATATION
– M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

M. le MAIRE.- Il y a une explication de vote du Groupe Villeurbanne Progressiste.

Madame DEMARS ?

Mme DEMARS.- Oui, Monsieur le Maire. Très rapidement, nous allons nous abstenir, en cohérence à notre positionnement du rapport 420 du Conseil Municipal du 30 juin.

M. LE MAIRE.- Parfait. Je ne pense pas que cela appelle de réponse de la part de l'adjoint.
Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *7 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

Vote "Abstention" du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON, Anaïs D'HOSTINGUE.

- Adopté à la majorité -

**63. APPROBATION DU RAPPORT MANDATAIRE 2024 DE LA SPL SEGAPAL –
Mme Pauline SCHLOSSER**

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

64. RAPPORT MANDATAIRE 2024 DE LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

65. APPROBATION DU RAPPORT MANDATAIRE 2024 DE LA SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE "OSER" - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

66. APPROBATION DU RAPPORT MANDATAIRE 2024 DE LA SEM PATRIMONIALE DU GRAND LYON (SEMPAT) – Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

67. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SYNDICAT MIXTE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE (SIGERLY) – M. Ikhlef CHIKH

M. le MAIRE.- C'est une communication dont nous prenons acte.

M. CHIKH.- Communication qui a été réalisée en commission.

- Prend acte -

68. RAPPORT D'ACTIVITE 2024 ET 2025 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES "POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE" (PFIAL) – Mme Laura GANDOLFI

M. le MAIRE.- C'est une communication dont nous prenons acte.

- Prend acte -

M. LE MAIRE.- Il nous reste un vœu pour la défense des Missions Locales et l'accompagnement des jeunes dans le projet de loi de finances 2026.

Mme GANDOLFI présente ce vœu. Et il y aura ensuite une demande d'intervention de la part de Villeurbanne Insoumise Ensemble.

Mme GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chères et chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Cette démarche vise à relayer les alertes des Missions Locales, gravement menacées par les coupes budgétaires du projet de loi de finances pour 2026.

C'est colère et sidération nous animent. En se désengageant de l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'État dégrade encore davantage le parcours de vie d'une génération déjà marquée par la dette publique et écologique que nous allons lui laisser.

En France, près d'un jeune sur huit est accompagné par les Missions Locales. Chacun connaît ici leur rôle essentiel. Le budget proposé aurait des effets dramatiques : remise en cause de l'apprentissage, suppression de postes, diminution des accompagnements, et près de 20 % de crédits en moins sur deux ans, alors même que la fréquentation des Missions Locales augmente.

À Villeurbanne, les conséquences seraient particulièrement lourdes. Les baisses de financement par l'État, additionnées mécaniquement à celles des autres collectivités, priveraient notre Mission Locale d'un financement socle de 372 000 €.

Concrètement, cela entraînerait la suppression de 7,5 postes de conseillers, laissant au moins 1 125 jeunes sans accompagnement et provoquant une dégradation du service rendu. Ces décisions sont d'autant plus incompréhensibles que notre Mission Locale voit croître le nombre de mineurs suivis, avec 150 jeunes par conseiller, soit l'un des taux les plus élevés de la région.

Que deviendra cette jeunesse rejetée par l'État ? Quelles sont les alternatives ? Nous craignons qu'il n'y en ait aucune à la hauteur des besoins.

C'est pourquoi, nous proposons que notre Conseil municipal émette le vœu suivant pour :

1. Réaffirmer la nécessité de maintenir des moyens financiers pérennes et adaptés.
2. Demander au Gouvernement et aux parlementaires de réévaluer en profondeur les moyens alloués dans ces dispositifs.
3. Alerter sur les conséquences sociales, territoriales et économiques de ces coupes budgétaires.
4. Appeler, enfin, à une concertation nationale avec l'Union Nationale des Missions Locales et l'ensemble des acteurs de la jeunesse afin de préserver ce service public.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur RAVELLO ?

M. RAVELLO.- Oui, merci. Ce sera très rapide.

Notre Groupe soutient évidemment le vœu présenté et les Missions Locales, car leurs missions sont essentielles pour les jeunes, comme l'a rappelé Laura GANDOLFI. Nous voterons évidemment ce vœu.

Simplement, vous allez peut-être dire que je radote par rapport à certaines choses que j'ai dites en début de Conseil, mais même si les positions locales et nationales peuvent varier, notre Groupe est assez surpris par la présentation du vœu, alors que, justement, certains Groupes politiques au niveau national tentent de négocier avec le Gouvernement, et pourtant nous connaissons déjà la politique qu'il va appliquer : une politique de casse sociale, de recul écologique, avec une baisse de tous les budgets, sauf celui de l'armée.

Nous espérons finalement que ce qui est défendu ici localement le sera aussi nationalement par l'ensemble des Groupes politiques qui voteront ce vœu, comme nous l'espérons.

Et pour terminer, peut-être un peu sur le ton de la boutade, nous pourrions déjà prévoir pour le prochain Conseil Municipal un tas d'autres vœux pour tous les autres secteurs qui vont subir le PLF 2026 : la culture, la santé, les solidarités, la bifurcation écologique, les associations... Nous pourrions en avoir une liste importante.

En tout cas, les missions locales, nous les soutenons comme vous toutes et tous ici, même si toutes ces coupes vont forcément directement impacter les acteurs locaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Message reçu, Monsieur RAVELLO. En plus, vous trouverez Jonathan BOCQUET à vos côtés sur le fait de présenter tous ces vœux la prochaine fois.

(Rires dans la salle)

Votre intervention est parfaitement légitime, y compris quand elle peut interroger certains Groupes de cette majorité dans le débat et la place qu'ils prennent sur le débat du PLF. Je ramène juste à quelque chose de très concret : nous étions ce matin à la Mission Locale, et nous voyons tous les efforts qui sont faits pas la Mission Locale de Villeurbanne, par le rayonnement qui est le sien, et l'enjeu qu'il y a sur une population jeune à être accompagné.

C'est ce qui a fait que l'ensemble des Groupes a réussi à se mettre d'accord sur ce vœu, et je m'en réjouis au nom de l'importance de cet accès à l'emploi pour les plus jeunes.

M. CROMBECQUE et moi-même sommes président et président délégué, mais comme c'est un vœu qui n'engage pas la Collectivité, à part une expression politique, nous pouvons prendre part au vote, il n'y a pas de risque de conflit d'intérêts.

Je mets ce vœu aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Oui, Madame PROST ?

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Nous n'avions en effet pas prévu de faire d'explication de vote. C'était tout simplement pour dire que notre Groupe avait pris la décision de voter favorablement pour ce vœu dans l'idée de voir l'intérêt général des jeunes, alternants, en rupture de formation.

Et au vu des débats des secondes précédentes, il nous semblait important de rappeler notre vision humaine avant tout, sans revenir toujours aux débats nationaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Du coup, Monsieur RAVELLO, il est permis d'espérer que dans le travail de navettes parlementaires, nous y arriverons peut-être finalement, avec un Parti Socialiste qui se positionne au milieu de cela.

Je voudrais que tout le monde vote ce vœu, j'arrête de parler. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je vous en remercie.

Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous le 17 décembre, même heure. Merci à vous.

(La séance est levée à 20 heures 28.)

*Signature du/de la secrétaire de séance
Villeurbanne, le 17 décembre 2025*